

2021

Fougères Agglomération
Parc d'Activité de l'Aumaillerie
1 rue Louis Lumière
CS 70665 La Selle-en-Luitré
35306 Fougères Cédex

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



AGGLO

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

03 La communauté d'agglomération

05 Développement économique

11 Soutien aux communes

15 Aménagement de l'espace

34 Équipements culturels et de loisirs

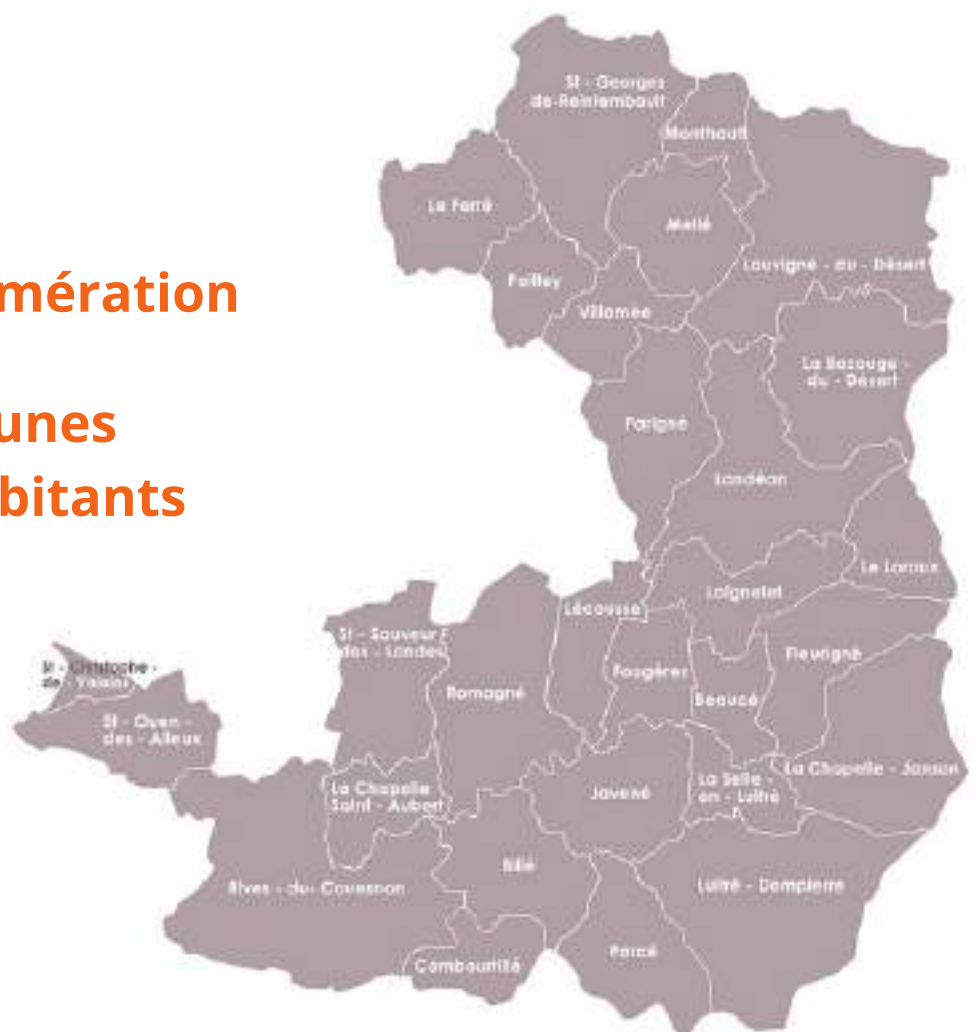
42 Services à la population

44 Comptes administratifs 2021

46 Rapport sur l'égalité Femmes/Hommes 2021

Fougères Agglomération

- 29 communes
- 55 900 habitants



Le conseil d'Agglomération

Le mot du président

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 de Fougères Agglomération.

Au-delà de l'exercice obligatoire de transmission à nos communes membres vous y trouverez l'expression du dynamisme de notre intercommunalité et du professionnalisme de nos services au travers de nombreuses informations commentées et chiffrées.

Sous l'impulsion des élus installés en juillet 2020, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, et d'une réorganisation de la direction des services, Fougères Agglomération a accompagné les signes de reprise d'une vie normale tout au long de 2021 et a notamment apporté son aide à l'effort national contre la Covid 19 en mettant à disposition un centre de vaccination et un soutien humain et matériel.

Vous souhaitant bonne lecture de ce document totalement renouvelé dans sa forme,



**Le Président
Patrick Manceau**

RÉUNIONS ET DÉCISIONS

En 2021 il y a eu :

- 10 séances de Bureau communautaire dont 1 en visioconférence et 4 préférentiellement en visioconférence (de février à juin 2021)
- 10 séances de conseil d'Agglomération dont 5 en visioconférence (de janvier à mai 2021)
- 8 réunions de la commission CAO
- 51 Commissions thématiques et 6 autres commissions légales (CCSPL, CT, CHSCT, DSP, CLETC)
- 69 décisions de Bureau prises par délégation du Conseil
- 74 décisions du Président
- 12 arrêtés
- **258 délibérations du Conseil** – 63 de « gestion » pour 195 de « politiques publiques »



GED (GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS)

Elle a été mise en oeuvre autour d'un serveur unique.

De février à juin, une quarantaine de réunion a eu lieu pour accompagner les services dans la finalisation de leurs arborescences.

L'ensemble des répertoires et fichiers a été nommé en conformité avec la norme THESAURUS ce qui favorise les recherches et échanges de fichiers.

ARCHIVES

En raison du contexte sanitaire, la destruction des éliminables à terme de 2020 et 2021 a été reportée en 2022.

Des travaux ont été réalisés dans le local du rez-de-chaussée de la maison médicale de Louvigné-du-Désert pour accueillir les archives de la Maison de l'Agglomération.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION

Un nouveau conseil a été mis en place lors de la séance du 2 février 2021 avec désormais une Vice-présidente déléguée au conseil de développement. Malgré un contexte sanitaire peu propice aux réunions physiques, 5 réunions ont pu avoir lieu. Des groupes de travail ont aussi été créés selon différentes thématiques : aménagement de la forêt de Fougères, énergies renouvelables, économie solidaire et projet intergénérationnel numérique.

PROJET DE TRAVAUX À LA MAISON DE L'AGGLOMÉRATION À LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

A ce jour, la Maison de l'Agglomération accueille **11 agents de Fougères Agglomération.**

Le bâtiment communautaire accueille également le centre social « L'Oasis » et la bibliothèque. Il est classé **Établissement Recevant du Public**. A ce titre, il doit répondre à la réglementation du décret tertiaire (Loi Elan) avec notamment des objectifs de performance énergétique à atteindre dès 2030.

Au niveau de la Maison de l'Agglomération, plusieurs problèmes ont été recensés comme l'affaissement des parquets, la faible isolation énergétique et phonique, le mauvais agencement des bureaux, etc.

RÉALISATIONS 2021 - DSI

Renforcement de la Sécurité

La priorité du service informatique pour l'année 2021 a été l'amélioration de la sécurité. Pour la sécurisation des données, l'intégralité des disques défectueux ou ayant des alertes sur l'ensemble de nos serveurs a été remplacée. Pour la sécurisation des réseaux, les pare-feux principaux ont été remplacés et reconfigurés et de nouveaux systèmes de VPN ont été mis en place.

Pour finir, le service informatique utilise désormais le logiciel KeePassXC pour la gestion sécurisée de l'ensemble des mots de passe du service.

Amélioration de l'expérience utilisateur

La seconde préoccupation du service informatique est de répondre aux besoins des services et des usagers.

Pour ce faire, l'outil de gestion du parc informatique a été configuré pour qu'il puisse faire de la gestion de tickets et que son usage devienne la norme.

À la médiathèque de Fougères, l'ensemble des OPAC a été renouvelé suite au remplacement de leur logiciel métier. La majorité du matériel réseau a également été remplacée et la baie informatique de la médiathèque a été intégralement réaménagée.



Pour répondre à ces problèmes, une étude de faisabilité a été lancée en 2021 avec ADG Architecte Fougères pour un montant de 3 600 € HT.

Ainsi, il a été, entre autres, préconisé :

- Le changement des menuiseries
- La reprise de planchers et des espaces bureaux-réunion
- L'implantation d'une rampe d'accès PMR
- Des aménagements divers (vestiaire, rangements, etc.)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021, l'année de la reprise économique

Après une année 2020 difficile, l'année 2021 s'est caractérisée par un démarrage prudent, puis par une importante reprise générale.

Tout au long de l'année, Fougères Agglomération a assuré le suivi des projets d'entreprises et a projeté le développement des années à venir, en tenant compte notamment de la diminution de l'offre foncière et des règles de non-artificialisation (Loi Climat Résilience - août 2021).

Les mesures nationales et locales ont permis de soutenir l'ensemble de l'activité et d'ainsi assurer une relance de la consommation et de l'investissement. Cependant de premières alertes de pénuries (matières premières, main d'œuvre, énergie, etc.) et des tensions inflationnistes viennent perturber les projections rassurantes.



BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES



Etat des lieux des locations en 2021

L'Agglomération est propriétaire de **10 bâtiments loués** aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire.

L'année 2021 a été marquée par la vente d'un bâtiment à une entreprise locataire et l'acquisition d'un nouveau bâtiment :

- L'entreprise SBV était locataire d'un bâtiment économique situé dans la ZA de la Rouillais à Louvigné-du-Désert. Pour doubler sa capacité de production, l'entreprise a souhaité devenir propriétaire du bâtiment qu'elle louait. Un accord de vente a été trouvé pour un montant de 400 000 € HT.
- Fougères Agglomération a finalisé l'acquisition d'un bâtiment dans la ZA de la Rouillais à Louvigné-du-Désert pour un montant de 190 000 € HT. L'acquisition de ce bâtiment a pour but de soutenir le fort développement des entreprises de cette zone, notamment RW COUTURE et SBV.



Le FIL - tiers lieu économique

Le Fil situé rue de la Moussais à Fougères a ouvert ses portes en début d'année 2021. Cet espace de 680 m² est dédié à la création d'entreprises et à l'hébergement d'entrepreneurs. Différents services territoriaux s'y sont aussi installés : le SCOT et l'ADS, l'Agence locale de l'Energie et l'association Ecosolidaires.

L'investissement total est de **1 313 482,85 €**. Ce projet est financé à hauteur de **1 016 938 €** par 5 subventions (Région, Tepcv, DSIL, CD 35, FNADT).

Les besoins en équipements, la gestion et l'animation du site sont financés par le programme européen LEADER FEADER (projet « RESEAUX »). Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement est de 201 940 € dont 150 000 € subventionnés par le programme LEADER FEADER.

Dès janvier, 310 m² ont été loués par les services territoriaux institutionnels. Très vite, les 8 bureaux d'entreprises ont également trouvé preneurs. En tout, sur l'année 2021, **13 contrats de locations** d'une durée de 1 mois à 12 mois ont été signés. Concernant l'espace de coworking, environ 3 ou 4 personnes sont présentes en moyenne chaque jour dans cet espace pouvant accueillir 10 personnes. Les salles de réunion ont, quant à elle, été louées presque chaque jour par une trentaine d'entreprises différentes sur l'année.



Le FABLAB - "FougèresLab"

En 2021, Fougères Agglomération a repris le FABLAB porté auparavant par l'association Pays de Fougères Marches de Bretagne. Ce service, localisé à la médiathèque la Clairière, donne accès à une gamme de technologies de fabrication numérique et offre un accompagnement auprès des particuliers, des professionnels et des scolaires.

Le FABLAB propose différentes prestations :

- Les **OpenLab** : le fabmanager a un rôle de conseil, de sécurité et de vulgarisation des usages auprès du public.
- Les **animations** : un programme d'animations est édité chaque mois. 38 animations ont été organisées en 2021 dont certaines en itinérance dans 10 médiathèques de Fougères Agglomération.
- Les **créneaux réservables** : le fabmanager met ses compétences et son ingénierie à disposition lors d'une session privatisée à destination des professionnels. 8 créneaux ont été réservés en 2021 pour une recette de 875 €.

En moyenne, le FABLAB accueille 12 usagers par demi-journée d'ouverture. Les dépenses en investissement matériel s'élèvent à 7 398,52 € et les dépenses en fonctionnement et consommables s'élèvent à 6 870,60 €.



DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES

Le Pass commerce et Artisanat



Le Pass Commerce et Artisanat propose une aide de 30 % du montant des dépenses dans la limite de 25 000 € d'investissements, soit une aide maximale de 7 500 €. Cette aide est financée à hauteur de 50 % par la Région Bretagne. En complément, en fin d'année 2020, le Pass Commerce et Artisanat Numérique a été créé afin d'aider les entreprises à procéder à leur digitalisation pendant la crise du Covid jusqu'au 30 juin 2021.

En 2021, **46 entreprises ont bénéficié du Pass Commerce et Artisanat**, représentant un montant total d'aides attribuées de **218 005 € dont 98 486 € financés par Fougères Agglomération**.

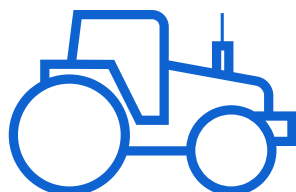
Le Fonds d'intervention économique

En 2021, quatre projets ont été aidés :

- Mairie de Villamée : rénovation thermique du restaurant communal, montant du projet : 36 350 €, montant de l'aide : 7 330,10 €
- Mairie de Parigné : travaux d'aménagement du dernier commerce de la commune, montant du projet : 104 787,39 €, montant de l'aide : 20 889,02 €
- Mairie de Saint-Sauveur-des-Landes : création d'une boulangerie, montant du projet : 746 635 €, montant de l'aide : 60 000 €
- Mairie de Mellé : rénovation énergétique du dernier commerce « le Mellouen », montant du projet : 23 128,95 €, montant de l'aide : 2 312,89 €

Le Pass Jeunes Agriculteurs

Fougères Agglomération a instauré en 2018, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs 35, une aide de 2 500 € à tout nouvel exploitant agricole s'installant sur le territoire et répondant aux critères d'éligibilités fixés. En 2021, **10 dossiers** ont été validés, pour un **montant global de 25 000 €**.



Crise COVID - Le fonds covid-résistance

Le dispositif qui permet d'aider les entreprises et associations locales pendant la crise sanitaire est cofinancé par la Région, les départements, les 60 EPCI et la Banque des Territoires, sur la base d'une dotation de chaque opérateur de 2€/habitant sur son périmètre géographique. Pour le territoire de Fougères Agglomération, le fonds a été doté de 456 000 €, financé à hauteur de 25% par l'Agglomération (contribution de 2 €/hab, soit 114 000 €).

Actif jusqu'en septembre 2021, le fonds a bénéficié à 25 structures locales, pour un montant total de prêts accordés de **377 683,31 €**.

Crise COVID - Dispositif temporaire d'aide aux associations

La Région Bretagne a proposé la mise en place d'un fonds de soutien à destination des associations locales durement touchées par les confinements. Le dispositif est cofinancé à hauteur de 50% par la Région Bretagne, 25% par l'Agglomération et 25% par la commune de l'association. Le comité local a décidé de soutenir **18 structures locales**, réparties sur 9 communes différentes pour un montant d'aide total de **83 000 € dont 20 750 € de participation de Fougères Agglomération**.

Crise COVID - Création d'un dispositif temporaire d'aide à la création d'entreprises

A la fin 2020, la Région Bretagne a proposé aux EPCI une aide temporaire de 500 € destinée aux nouvelles entreprises jusqu'au 30 juin 2021. Entre la création du dispositif par le bureau communautaire le 7 décembre 2020 et le 30 juin 2021, **10 créateurs d'entreprises ont été aidés à hauteur de 1 000 € chacun**.

L'aide à l'emploi et à l'investissement

- Prolongation de la convention avec la société ATLANTEM : le programme favorisant le développement de la société initialement prévu de 2017 à 2020 a été reporté à juin 2022 à la demande de l'entreprise pour qu'elle termine ses recrutements.
- Maison FELGER : l'entreprise installée dans un des bâtiments de l'Agglomération prévoit d'embaucher 10 personnes et recevra pour cela une aide de 4 000 € par nouvel emploi.

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES

Aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité 2018-2020

La convention qui a pour objectif d'accompagner les projets innovants de Recherche & Développement a été renouvelée pour la période 2021/2023. Le plafond d'intervention est de 10 000 € par projet.

Le projet LEG'ALIM autour des protéines végétales qui réunit l'entreprise Valorex à Combourillé, la Coopérative EURODEN à Mellac (29) et l'INRAE à Rennes bénéficie de cette aide. Le coût total du projet est de 994 648 € et l'aide de Fougères Agglomération est de 10 000 €.

Etude de marketing territorial

L'étude a été menée en 2021 par le cabinet Le Ciré Jaune (56) pour un montant de 36 024 €.

« Fougères, être au bon endroit » a été créée au printemps 2022.



Les conventions de partenariats

Fougères Agglomération dispose de plusieurs partenariats qui lui permettent d'échanger sur des questions économiques et de mener des actions communes.

Les conventions de partenariats de Fougères Agglomération :

- **La région Bretagne**
- **La Chambre d'Agriculture de Bretagne**
- **Initiative Pays de Fougères (mise en place de prêts d'honneur pour des frais de gestion de 8 100 €)**
- **Chambre de commerce et d'industrie 35**
- **Chambre des métiers et de l'artisanat 35**



Un contrat de coopération est également établi avec Rennes Métropole.



PROJET DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE L'AUMAILLERIE

Plusieurs projets ont été proposés par le cabinet TECAM, responsable de l'étude, en 2021. Une partie de cette étude consiste à réaménager le parking de l'Aumaillerie et particulièrement la partie du parking en face du siège de Fougères Agglomération.

Des principes d'aménagement ont été présentés en octobre 2021. L'Atelier du Marais s'est vu confier une nouvelle étude en 2022 pour préciser et mener à bien ce projet.



DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES

Le Point Accueil Emploi (PAE)

Le Point Accueil Emploi (PAE) est un service de proximité dédié à l'accompagnement du public et des entreprises sur les questions liées à l'emploi et à la formation.

En 2021, on recense **348 contacts avec le public**. 77 personnes ont été suivies au sein du PAE et on a constaté 39 nouveaux inscrits, soit une diminution de 8% pour les suivis et une augmentation de 22% pour les inscriptions par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les besoins exprimés, on remarque que 96% des demandes concernent une aide pour « le retour à l'emploi ». 2 offres ont été d'ailleurs déposées au PAE (2 CDD) en 2021.

En 2021, le service « mobilités » a continué de répondre aux besoins du public en facilitant l'accès à l'emploi ou son maintien sur le territoire. Il y a en effet, eu **5 bénéficiaires au total sur l'année pour 3 scooters et un vélo à assistance électrique**.

Pour le soutenir dans son fonctionnement, le PAE a reçu au titre de l'année 2021 une subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 8 280 €.



Campus des métiers Fougères - Vitré - Industrie

L'Association Campus des métiers Fougères – Vitré – Industrie a pour objet de développer la filière de l'industrie de l'arrondissement de Fougères – Vitré.

L'association a déposé une candidature pour l'Appel à Projet Etat-Région PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir), concernant un projet pluriannuel 2020-2023 d'un budget global de 2 791 566 €. L'obtention du PIA3 permet de bénéficier d'un co-financement de 50% des projets.

En complément, un contrat de consortium a été établi afin de permettre la mise en application des projets et leurs financements. A ce titre, Fougères Agglomération s'est engagée, par délibération du 31 mai 2021, à apporter un financement de 125 789 €, entre 2021 et 2023.



Appel à projet de la région Bretagne - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT)

Depuis le 1er janvier 2021, Fougères Agglomération gère la Mission emploi-formation précédemment portée par le Pays de Fougères. Un appel à projet de la Région intitulé « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC-T) » a été lancé.

Fougères Agglomération a choisi de répondre autour de quatre axes stratégiques :

- Construction d'un plan pluriannuel (2022-2025)
- Valorisation des métiers auprès des actifs du Pays de Fougères
- Accompagner les entreprises dans l'évolution des compétences et l'intégration de collaborateurs
- Mobilisation vers l'emploi et la formation

Le programme «Territoires Apprenants»

Le programme « Territoires Apprenants » est un projet national rassemblant des acteurs territoriaux (pays, EPCI) et des acteurs de la formation (fédération des MFR, institut de formation des cadres de l'agriculture).

L'Association Pays de Fougères s'était engagée dans ce programme en tant que participant. Considérant l'intérêt du programme, la délibération du 31 mai 2021 a validé la poursuite des travaux d'étude et le transfert de la convention au profit de Fougères Agglomération



LES ZONES D'ACTIVITÉS

Ventes de 6 terrains d'activités :

- ZA Plaisance – société des Transports GROUSSARD (SCI les Muscadiers), superficie de 18 443 m² au prix de 322 752,50 € et vente d'un terrain complémentaire au prix de 17 375 €
- ZA Plaisance – société KERALIA, superficie de 20 341 m² au prix de 406 820 €
- ZA de la Meslais – Librairie Papeterie MARY, superficie de 4 700 m² au prix de 84 000 €
- ZA Aumaillerie – société ROCHER COUPE, superficie de 3 ha au prix de 540 000 €
- ZA Aumaillerie – SARL POMPES FUNEBRES Denis Taligot, superficie de 3 000 m² au prix de 54 000 €
- ZA Aumaillerie – société DLB TRAITEUR, superficie de 5,6 ha au prix de 1 000 800 €

Acquisition de 2 terrains d'activités :

- ZA Plaisance – Commune de Saint-Sauveur-des-Landes, superficie de 48 710 m² au prix de 21 060 €
- ZA Grande Marche – Commune de Javené, superficie de 3,8 ha viabilisés au prix de 450 000 €

Ruptures de baux ruraux :

- ZA Aumaillerie – Commune de Javené, résiliations de baux ruraux dans l'objectif d'une commercialisation et d'une extension de la zone pour un montant d'indemnité de 55 000 €, superficie totale de 81 617 m²
- ZA Plaisance – Commune de Saint-Sauveur-des-Landes, résiliation d'un bail rural pour un montant d'indemnité de 10 000 € dans l'objectif d'extension de la zone, superficie totale de 24 500 m²

SUBVENTIONS AUX STRUCTURES

Nom de la structure	Montant 2021 attribué
ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique	1 200,00 €
Boutique de Gestion 35	1 670,00 €
CCAS (Collectif Handicap Pays de Fougères)	400,00 €
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	2 750,00 €
UPPL – Union des Professionnels du Pays de Louvigné	3 335,00 €
Club du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Fougères	8 540,00 €
Commerce Ville de Fougères	3 276,00 €
Communauté agglo Vitré Maison accueil Bretagne	4 240,00 €
IPF (subvention au fond d'accompagnement)	5 832,00 €
SPL Destination Fougères - Projet Destination Rennes Porte de Bretagne	8 849,00 €
Mission locale - fonctionnement	91 800,00 €
Mission locale – Point Information Jeunesse	35 000,00 €
Mission Locale – prise en charge loyer	13 000,00 €
Pays en marche	95 897,00 €
Tour de France - Ville de Fougères	45 000,00 €
AGL DRAPEAU - saison 2021/2022	25 000,00 €
Pays de Fougères Basket - saison 2021/2022	30 000,00 €
Rugby Pays de Fougères - saison 2021/2022	15 000,00 €

TOURISME

Le montant total de la taxe de séjour en 2021 s'élève à **80 249,83 €**.

La SPL Fougères Tourisme a sollicité auprès de Fougères Agglomération une **subvention d'exploitation de 393 000 € conformément au contrat** de délégation du service public en cours.



La boutique SNCF, gérée par la SPL Fougères Tourisme, a vu son chiffre d'affaires augmenter en 2021, après la chute de son activité en 2020. La SNCF a versé une **commission de 15 000 €** à Fougères Agglomération dans le cadre du contrat d'agrément établi.

SOUTIEN AUX COMMUNES

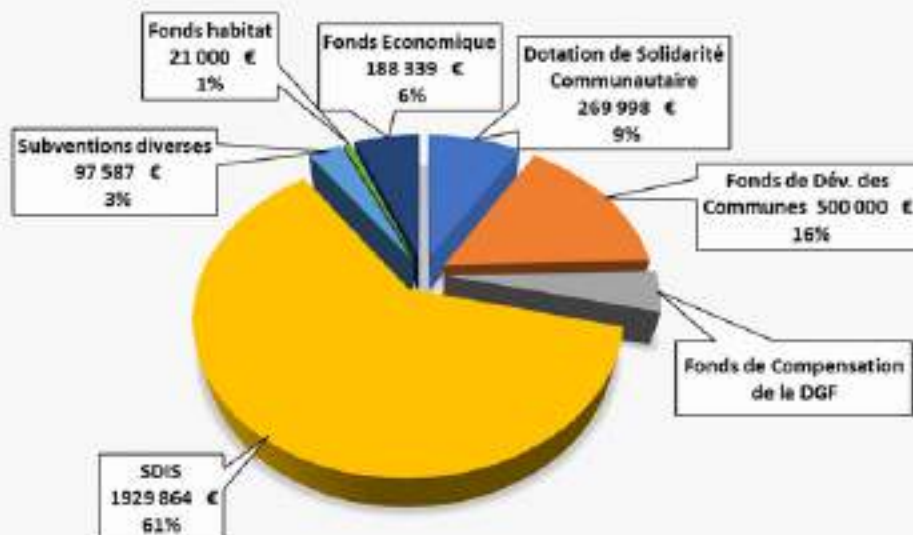
SOUTIEN DIRECT

Communes	Pop 2021 INSEE	% pop Agglo	Produit fiscal communal 2020 (hors compensations)	DSC	Fonds de Dév. des Communes	Fonds de Compensation de la DGF	SDS	Subventions diverses	Fonds Habitat hors CCAG	Fonds Economique	TOTAUX	Par habitant	% du produit fiscal
LA BAZOUGE DU-DESERT	3074	1,93%	275 633	6 907	22 053	2 072	35 580				46 678	48,46	16,93%
BEAUCE	1366	2,45%	484 053	5 280	8 608		54 624				67 912	49,72	14,05%
BILLE	1 055	1,80%	244 503	5 954	13 637		42 168				61 959	58,73	25,13%
LA CHAPELLE- JANSON	1450	2,62%	384 527	5 740	27 088		38 450				55 256	65,29	25,99%
LA CHAPELLE- SAINT-ALBERT	446	0,80%	109 474	4 186	14 771	3 594	6 871				29 372	65,86	26,83%
COMBOURVILLE	610	1,03%	176 968	5 138	12 050		24 671				42 088	68,96	25,77%
LE FERRE	698	1,25%	282 545	7 495	19 701	2 781	10 478	12 500		53 600	106 556	152,64	52,61%
FLEURIGNE	052	1,71%	255 241	5 242	14 436		39 257				59 016	61,00	23,12%
FOUGÈRES	20528	36,83%	8 717 843	59 464			832 190	48 000			533 654	45,77	10,76%
JAVENE	2072	3,72%	937 404	5 724			83 556				89 280	43,07	8,96%
LAGNELET	1166	2,09%	251 279	5 539	16 794		46 658				69 081	59,16	27,45%
LANDEAN	1194	2,14%	328 274	6 740	17 288		48 454				72 482	60,71	22,08%
LECOUSSE	3241	5,81%	1 490 016	8 602			130 526				139 128	42,93	9,32%
LE LOROU	647	1,10%	143 929	6 009	16 220		20 702				49 542	76,57	34,91%
EDUVIONE-DU- DESERT	3346	6,00%	1 431 075	13 462	30 941	64 072	55 915				164 394	49,13	11,49%
LITRE- DOMPIÈRE	1831	3,28%	576 265	12 674	22 025		24 614			30 000	149 211	76,58	14,55%
MELLE	650	1,17%	190 613	7 142	16 034	17 362	10 080			20 148	70 866	109,02	37,18%
MONTHAULT	258	0,46%	81 335	7 001	11 063	7 129	4 957	10 200		24 101	64 941	251,71	79,84%
PARCE	690	1,17%	183 003	5 767	12 625		23 769				45 361	66,40	23,55%
PARGNE	1 338	2,40%	338 084	7 722	24 453		54 741	11 228			98 140	73,35	27,41%
POBLEY	374	0,67%	132 111	5 499	12 880	11 230	6 370	15 668	0 000		60 426	161,57	45,74%
RIVES-DU- COUSNON	2 871	5,15%	729 339	12 335	38 100		44 173				95 474	33,25	13,27%
BOMAGNE SAINT- CHRISTOPHE- DE-VALANS	2 438	4,37%	747 514	9 682	30 020		96 206				185 909	55,75	18,18%
SAINTE- GEORGES-DE- REINTEBAULT	1 404	2,68%	529 689	8 034	38 896	12 438	23 674			40 000	144 942	97,02	27,56%
SAINTE-OUEN- DES-ALLEUX	1 303	2,34%	299 314	10 732	38 704		20 328		12 000		81 763	62,65	20,95%
SAINTE- SAUVEUR-DES- LANDES	1 521	2,73%	683 043	7 064	20 438		60 852				88 934	96,47	15,02%
LA SELLE-EN- LITRE	615	1,10%	545 583	4 336			24 670				28 992	47,14	5,31%
VILLAMEE	310	0,56%	80 416	5 320	15 146	7 666	4 931				28 113	90,69	31,44%

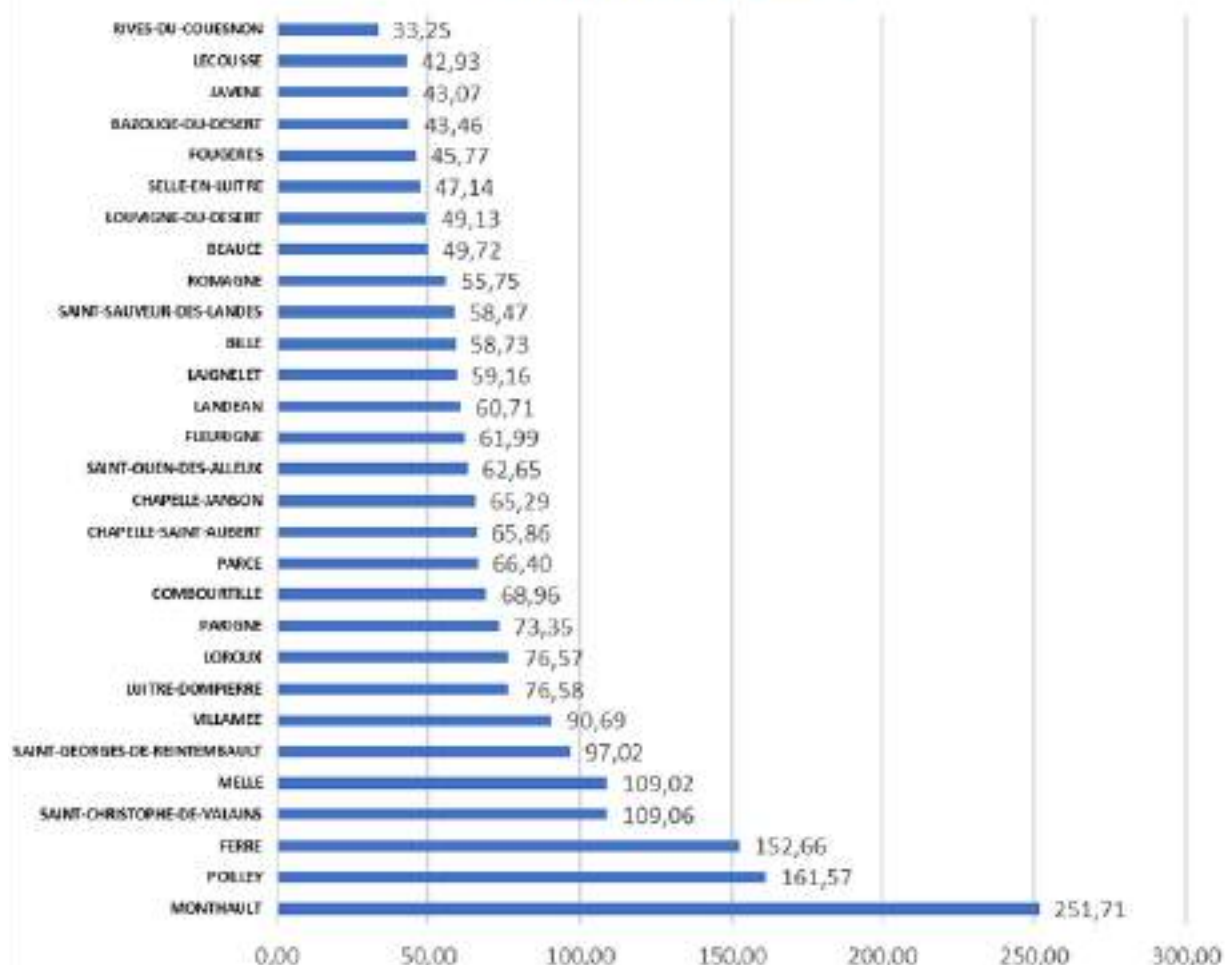
population agglomérée	33 740
soutien moyen à l'habitant	56,32 €
pourcentage moyen / produit	15,12%

Totaux	269 508	500 000	132 447	1 925 884	97 587	21 000	188 131	5 139 234
produit								
								20 759 014 €
								3 139 234 €

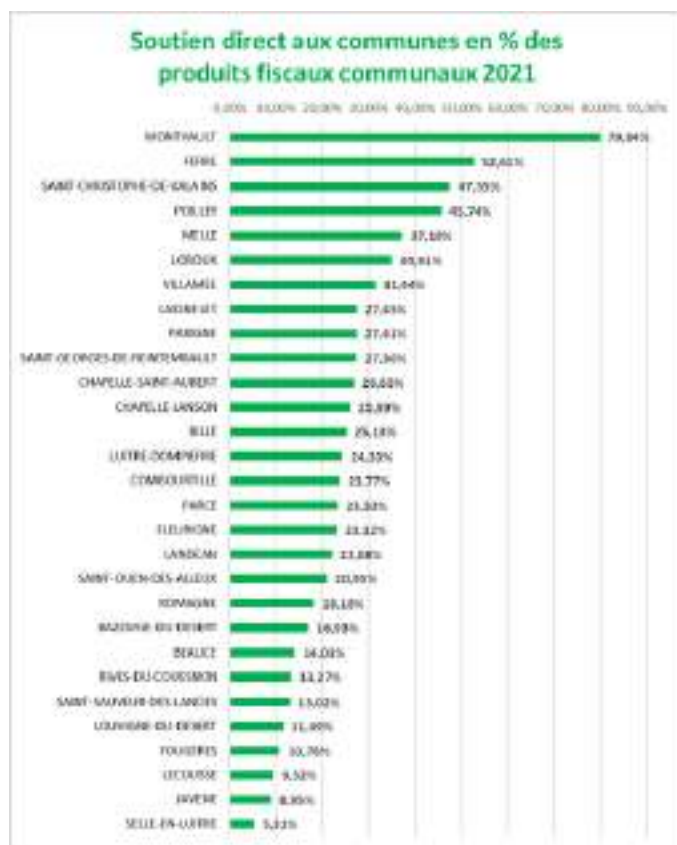
Répartition par type des 3 139 000 € de soutien volontaire aux communes 2021



Soutien direct aux communes en € par habitant - 2021



SOUTIEN DIRECT



CONTRACTUALISATION

Le soutien de Fougères Agglomération aux communes se traduit également par la signature de **dispositifs contractuels avec des partenaires institutionnels**.

Département - Contrat départemental de territoire 2017-2021



Dans le cadre de sa 3ème génération de contrats départementaux de territoire, le Département a alloué au territoire de Fougères Agglomération **une enveloppe globale de 7 163 535 € pour la période 2017-2021**.

Volet 2

Fougères Agglomération a acté en février 2021, l'ajustement de la programmation des projets d'investissements inscrits au volet 2 du contrat.

L'enveloppe financière dédiée à ce volet s'élève à 5 636 265 €. Le contrat a par ailleurs été prolongé jusqu'au 31 octobre 2022 pour pallier les retards causés par la crise sanitaire.

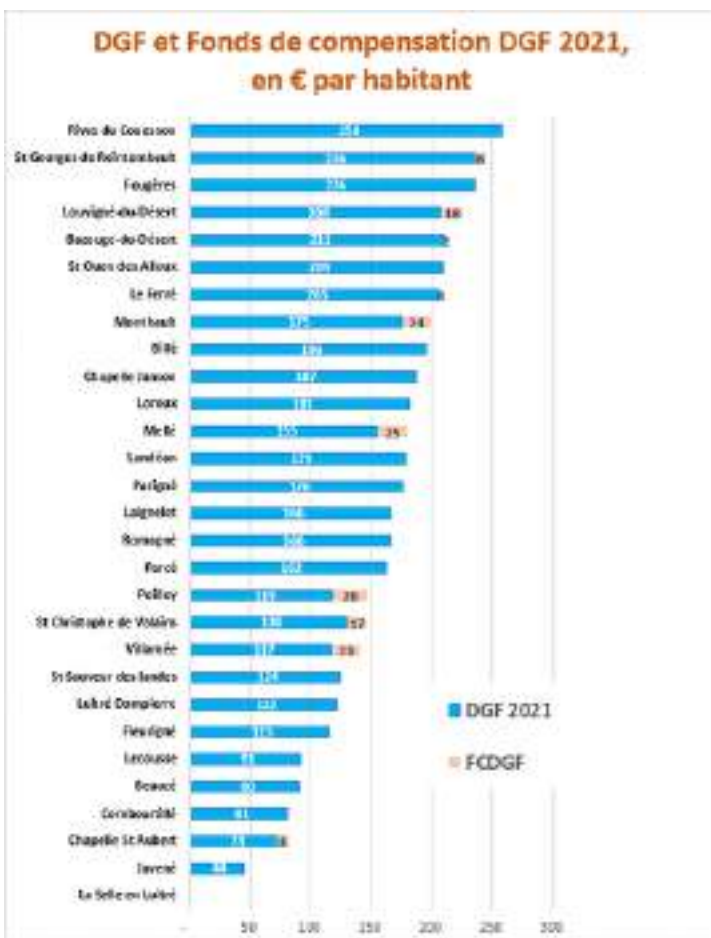
Volet 3

En 2021, Fougères Agglomération a œuvré à la programmation annuelle du volet 3, dédié aux actions de fonctionnement et doté d'une enveloppe de 268 974 € en 2021. La programmation 2021 du volet 3 a ainsi permis d'apporter une aide financière aux communes suivantes (le reste de l'enveloppe ayant été alloué à des associations) :

- Fougères, campagne d'attractivité touristique et culturelle 2021, subvention de 36 000 €
- Fougères, accueil du Tour de France 2021, subvention de 37 845 €
- Louvigné-du-Désert, programme d'animations culturelles du centre culturel Jovence 2021, subvention de 25 000 €

Volet 4

En 2021, Fougères Agglomération a par ailleurs fléchi des financements dans le cadre du volet 4 du contrat. L'enveloppe financière de 182 400 € a été dédiée au financement de projets d'investissement situés sur les communes de Le Ferré, Monthault, Poilley et Villamée. Cette aide départementale est conditionnée par le versement par Fougères Agglomération d'une aide du même montant. Fougères a ainsi validé en 2021 une aide financière à Villamée pour la réhabilitation de l'ancienne école en tiers-lieu. La subvention départementale et la subvention communautaire s'élèvent chacune à 34 000 €.



CONTRACTUALISATION

Région – Bien vivre partout en Bretagne 2021

Fougères Agglomération s'est engagée en 2021 dans le nouveau dispositif d'accompagnement régional des territoires, **Bien Vivre Partout en Bretagne**, qui vise à soutenir les projets en faveur des transitions, des centralités et des services à la population. **Une enveloppe de 651 426 €** était mobilisable sur le territoire de Fougères Agglomération en 2021.



Fougères Agglomération a été amenée à prioriser des projets susceptibles de répondre aux enjeux définis et aux critères d'éligibilité. Sur la base de cette proposition, la Région a accordé des subventions fléchées aux projets communaux suivants :

- Landéan, construction d'une MAM, subvention de 67 891 €
- Fougères, construction d'une crèche dans le quartier de l'Annexe, subvention de 180 000 €
- Saint-Sauveur-des-Landes construction d'une boulangerie dans une dent creuse du bourg, subvention de 186 000 €
- Fleurigné, création d'une épicerie associative en centre-bourg, subvention de 123 301 €
- Saint-Georges-de-Reintembault, travaux du "P'tit Mic", phase 2 : agrandissement, subvention de 77 000 €

Au total, **634 192 € de subventions** fléchées ont été distribués dans le cadre du contrat entre Fougères Agglomération et la région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne 2021.

Etat – Contrat de relance et de transition écologique

Fougères Agglomération s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en partenariat avec l'Etat pour la période 2021-2026. Le CRTE de Fougères Agglomération est bâti sur 6 orientations stratégiques comprenant entre autres le développement des mobilités respectueuses de l'environnement et de la santé ou encore l'action en faveur de la cohésion sociale.

Concrètement, des projets suffisamment matures et correspondant aux priorités du CRTE seront retenus chaque année pour bénéficier d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ainsi, en 2021, sur la base d'une proposition de Fougères Agglomération et d'une sélection opérée par l'Etat, **4 projets ont pu bénéficier de la DSIL :**

- Landéan, construction d'une MAM, subvention de 76 834,28 €
- Louvigné-du-Désert, création d'une villa-numérique, subvention de 115 000 €
- Rives-du-Couesnon, extension de l'école de Vendel, subvention de 97 936,20 €
- Saint-Sauveur-des-Landes, construction d'une boulangerie dans une dent creuse du bourg, subvention de 162 460,82 €

Au total, les subventions fléchées dans le cadre du CRTE s'élèvent à **452 231,30 €**.

Europe – Programme LEADER

Au 1er janvier 2021, Fougères Agglomération est devenue structure-porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) et du programme Liaison entre Actions du Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sur son territoire et sur celui de la communauté de communes de Couesnon-Marches-de-Bretagne en prenant le relais de l'association Pays de Fougères, Marches de Bretagne.

Le programme LEADER est conçu pour favoriser toutes les formes d'innovation sur les territoires ruraux et plus



localement sur le thème central de la transition énergétique, économique ou participative.

Pour mettre en œuvre la stratégie locale 2014-2020 une dotation de 1 933 690 € a été attribuée.

En 2021, le programme a fait l'objet d'une prolongation sur la période 2021-2022 avec une dotation supplémentaire de 209 895 €.

En 2021, le Comité de Programmation LEADER a proposé de soutenir les projets communaux suivants (avis d'opportunité) :

- Romagné, projet OUVERTURE – Expérimentation d'un programme participatif et en réseau par le pôle socio-culturel, subvention de 100 588,54 €
- Luitré-Dompierre, projet MOBILIZ – Action en faveur des mobilités durables, subvention de 150 000 €



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

HABITAT

La commission Habitat s'est réunie 8 fois en 2021. Au cours de ces réunions elle a abordé de nombreuses questions en rapport avec l'habitat comme le **programme Local de l'Habitat (PLH)** ou les fonds d'intervention pour l'habitat.

Procédure de validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'année 2021 a été marquée par les consultations des institutionnels et partenaires nécessaires à la procédure de validation du PLH. Ce processus de validation, commencé en février 2021, a pu aboutir le 30 novembre 2021 à un PLH exécutoire.

La préparation du règlement des aides du PLH

Parallèlement à la procédure de validation, à partir de septembre 2021, les discussions ont commencé pour établir le règlement des **aides à l'ensemble des bénéficiaires**. Ainsi, ont eu lieu des discussions participatives et des réunions pour avis de la commission Habitat en vue d'une validation en conseil communautaire.

Plusieurs bénéficiaires sont éligibles à des aides en fonction des actions et projets menés. Les aides concernent, à la fois, les communes et bailleurs sociaux et, à la fois, les propriétaires privés.



Luitré Dompierre

Mise en place de l'observatoire de la vacance et de la mutabilité foncière en périmètre de renouvellement urbain

L'observatoire de la vacance et de la mutabilité foncière en périmètre de renouvellement urbain a été mis en place pour répondre à l'action n°1 du PLH : Mettre en place un référentiel foncier et immobilier dans le cadre d'un observatoire.

Plusieurs missions ont donc été réalisées comme le tracé des périmètres « cœur de bourg » et « bourgs », l'identification des vacances immobilières, des terrains potentiellement disponibles et des terrains densifiables. Le travail effectué sur logiciel cartographique a été confronté au terrain par des rencontres avec les élus des Communes. La restitution de ce travail a été réalisée en commission Habitat le 11 mai 2021.

Les tableaux ci-dessous donnent le nombre de logements pouvant être créé en renouvellement urbain sur des échelles différentes étant admis que le PLH est assimilé à une période court terme et moyen terme.

	Court terme	Moyen terme	Long terme	TOTAL
Secteur de Fougères	684	338	183	1 205
Secteur du Couesnon	36	84	52	172
Secteur Est	31	89	91	211
Secteur de Louvigné	60	174	240	475
	811	686	566	2 063

	Court + Moyen (Durée PLH)	Objectif PLH renouvellement
Secteur de Fougères	1 022	739
Secteur du Couesnon	119	104
Secteur Est	120	99
Secteur de Louvigné	234	151
	1 497	1 093



HABITAT

Aides à destination de l'habitat privé

En 2021, dans l'attente de la mise en place de nouvelles aides du PLH, Fougères Agglomération a conservé sa politique d'aides à la réhabilitation de l'habitat privé en maintenant de manière concomitante les aides spécifiques à l'opération de revitalisation des centres bourgs et de développement du territoire de Louvigné-du-Désert (8 communes) et les aides en secteur « diffus » sur les 21 autres communes de Fougères Agglomération. Pour asseoir sa politique d'aides, le service Habitat s'est appuyée sur la structure « Rénobatys » et sur les opérateurs agréés ANAH, instructeurs des dossiers de demande d'aides.

Mises en place en septembre 2017, ces aides ont permis de financer en 2021 :

- **127 logements de propriétaires privés** répartis sur 26 communes :
- 66 dossiers en vue d'adapter les logements au vieillissement des propriétaires occupants
- 56 dossiers en faveur de travaux d'économie d'énergie
- 1 dossier confort locatif
- 1 dossier sécurisation locative (AIVS)
- 1 dossier mixte avec une MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale)
- 2 dossiers Acquisition/Amélioration

Fougères Agglomération a ainsi versé la somme de **135 950 € pour 2 912 808 € de travaux** hors dossiers Acquisition/Amélioration.

La Ville de Fougères a eu, pour sa part, 42 logements financés (23 dossiers économie d'énergie et 19 dossiers Adaptation/Autonomie) en 2021 pour la somme totale de 46 750 €

Attribution d'aides de Fougères Agglomération (Fonds d'Intervention pour l'Habitat)

Au titre de 2021, dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'Habitat, Fougères Agglomération a attribué aux communes et bailleurs sociaux, **155 285 € pour la création, la réhabilitation, et l'adaptation de 80 logements locatifs sociaux.**

Logements locatifs sociaux communautaires

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de **74 logements locatifs sociaux** conventionnés, ainsi que d'un pavillon non conventionné.

Gestion locative

Entrées et sorties :

- 13 départs de locataires ont été enregistrés en 2021, dont 2 mutations au sein du parc de logements de Fougères Agglomération, à la demande des locataires
- 1 logement a fait l'objet d'une reprise par huissier dans le cadre d'une procédure contentieuse
- 3 Commissions d'Attribution de Logements (CAL) se sont déroulées en 2021 : 27 demandes de logement ont été étudiées et 13 logements ont été attribués
- Le taux de vacance stagne à 9% en 2021
- La majorité des logements libérés ont été reloués dans un délai de 0 à 3 mois

Les recettes des loyers ont continué leur augmentation : les logements ont généré **288 000 €** de recettes en 2021, soit 3 000€ de plus qu'en 2020 et 7 000€ de plus qu'en 2019.

Fougères Agglomération a validé 4 121€ de créances éteintes concernant des loyers impayés entre 2016 et 2021. Une procédure contentieuse a été finalisée en 2021 par la reprise d'un logement abandonné par le locataire avec défaut de paiement des loyers. 2 procédures ont été engagées avec le recours à un huissier de justice.

Conventions sociales

Fin 2021, Fougères Agglomération a procédé à la dénonciation de 2 conventions sociales concernant des pavillons à la Bazouge-du-Désert et à Poilley. Ces conventions ne seront pas reconduites après leur échéance au 30/06/2022, ce qui permettra aux locataires occupants en ayant émis le souhait, de procéder à leur acquisition.

Entretien du patrimoine

En 2021, Fougères Agglomération a consacré 105 000 € à l'entretien courant du parc communautaire et 373 000 € ont été consacrés à l'amélioration des logements locatifs sociaux dont de nombreux travaux prévus en 2020 reportés à 2021.



HABITAT

Rénovation des logements sociaux communautaires

- 2 logements à Poilley : Le coût total du projet s'élève à 325 000€ dont 135 009 € de subventions.
- 1 logement à Monthault : Une pré-étude a été menée courant 2021 dans la perspective de la rénovation d'une maison de bourg T4 de 72 m². Les premières estimations prévoient un budget d'environ 100 000 €. Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2022 en vue d'un lancement des travaux en 2023.

Logements rénovés à Poilley



SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

Le dispositif SLIME remplace l'action déployée par le Pays de Fougères « 100 familles sans précarité énergétique » et mène des actions de lutte contre la précarité énergétique à destination des ménages modestes.

Une convention multi partenariale d'objectifs et de moyens a été conclue sur la période 2021 à 2023 avec :

- L'ALE du Pays de Fougères, partenaire opérationnel du projet
- Couesnon Marches de Bretagne, dans le cadre de la mutualisation de la prestation de l'ALE du Pays de Fougères
- Le Département et le SDE 35, qui se sont engagés à participer financièrement à hauteur de 10% chacun du reste à charge de l'EPCI, après subvention du CLER - Réseau pour la transition écologique

En 2021, 17 dossiers ont été accompagnés dans le cadre du SLIME pour une dépense totale de 13 075 € dont une subvention du CLER-Réseaux pour la transition écologique de 8 980 €. Il restait donc pour Fougères Agglomération, le Département 35 et le SDE 35, 1 365 € chacun à charge.

Le lancement du programme Petite ville de demain 2021-2026 sur le territoire de Fougères Agglomération

L'Etat a lancé le dispositif Petites villes de demain pour renforcer l'attractivité de petites villes à fort potentiel mais vulnérables. Dans la continuité de l'AMI « revitalisation des centres-bourgs » de 2014 dont elle a été lauréate, Louvigné-du-Désert a été choisie, tout comme Rives-du-Couesnon au sein de l'agglomération pour bénéficier de ces aides substantielles.

Une convention d'adhésion a ainsi été signée au mois d'avril 2021, actant le soutien de l'Etat, du Département et de Fougères Agglomération aux côtés des communes, pour les aider à conduire une stratégie contribuant à l'amélioration de l'habitat, du commerce et des espaces publics, à créer de nouveaux services et à faire face à la transition écologique et numérique.

HABITAT

L'opération de revitalisation de centre bourg du territoire de Louvigné

L'opération de revitalisation du territoire de Louvigné, en partenariat avec la ville de Louvigné, l'ANAH, le Département et la Banque des Territoires s'est poursuivie pour sa cinquième année.

Volet Habitat

Les aides du volet Habitat s'inscrivent dans les aides présentées au chapitre « Aides à destination de l'habitat privé ». Depuis 2017, Fougères Agglomération co-finance avec l'ANAH à hauteur de 50% l'ingénierie mise en place afin d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation, d'adaptation ou de mise en location.

En 2021, 31 ménages ont été accompagnés par « Rénobats » et 29 ménages ont été reçus à Louvigné-du-Désert par « SOLIHA » pour le suivi de leur dossier. De plus, 29 ménages éligibles au programme « Habiter Sérénité » de l'ANAH ont pu déposer un projet auprès de Fougères Agglomération en vue d'améliorer leur logement. Quelle que soit la thématique abordée (autonomie, énergie, lutte contre la vacance, locatif), les porteurs de projet ont pu bénéficier d'aides spécifiques sur fonds propres de Fougères Agglomération à hauteur de **26 700 €**. Une large partie des dossiers a concerné **le centre-ville de Louvigné-du-Désert** (11 dossiers) et **les centres-bourgs** en règle générale (22 dossiers).

Volet « Accompagnement des communes »

Fougères Agglomération appuie aussi les communes pour la mise en œuvre de leur stratégie de revitalisation.



Louvigné-du-Désert

Louvigné-du-Désert a ainsi été accompagnée pour le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre afin de retenir une équipe pluridisciplinaire pour la construction sur le territoire de l'agglomération de son équipement petite enfance. Le jury du concours a voté en faveur de l'esquisse du groupement « Atelier Rubin et associés », privilégiant un projet-paysage. L'étude de maîtrise d'œuvre a démarré en novembre 2021.

Saint-Georges-de-Reintembault a poursuivi la requalification de « l'îlot Temples », en cœur de bourg. La commune a pu se voir attribuer le soutien du Département via l'appel à projet « revitalisation des centres-bourgs » et via la première édition de l'appel « Fonds Friches » lancé par l'Etat (Plan de relance).

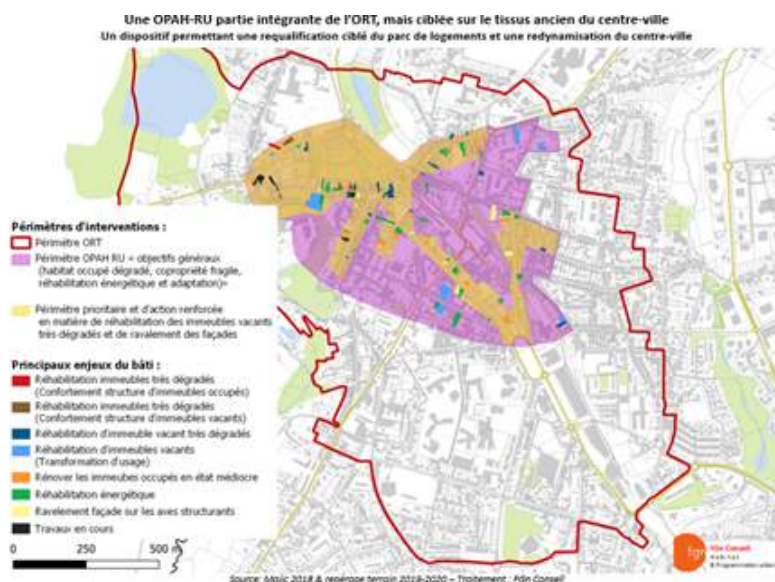
La commune de Le Ferré a par ailleurs été accompagnée dans le cadre d'un repérage de la vacance. Ce travail, mené conjointement par la chargée de revitalisation et les services de l'Etat (DDTm 35) a permis de mettre en évidence l'ampleur de la vacance des biens, en centralité comme en campagne. La méthodologie de ce repérage va continuer d'être affinée pour permettre à la commune de se doter d'un plan d'actions.

L'Opération Renouvellement Urbain de la ville de Fougères (OPAH-RU)

L'année 2021 a permis de finaliser l'écriture de la convention d'OPAH-RU ainsi que les financements apportés au suivi d'animation pendant les 5 années d'OPAH.

Parallèlement à l'écriture de la convention, une consultation a été lancée pour assurer pendant les prochaines années le suivi animation de l'OPAH RU. Le bureau d'études « Urbanis et SJM Avocats » a ainsi été choisi pour mener la consultation.

Les dépenses pour la prestation des bureaux d'études associés « Urbanis et SJM Avocat » s'élèvent pour les 5 années d'OPAH-RU à **749 811,60 € dont une participation de Fougères Agglomération à hauteur de 316 439,25 €**.



URBANISME

Le système d'information géographique communautaire (SIG)

Les différentes applications

Le SIG communautaire a été mis en service en 2016 avec notre partenaire Business Geografic. Il permet la mise à disposition d'une base de données via différentes applications en ligne :

- Le **site grand public** permet à tout internaute d'accéder aux plans des PLU, des réseaux de transport, des zones d'activités, etc.
- L'**application professionnelle** permet l'accès à des données personnelles par exemple les propriétaires fonciers et à diffusion restreinte comme les plans de réseaux d'eau notamment. Elle offre également la possibilité de créer des cartes personnalisées.
- Des **applications métiers** qui répondent aux besoins spécifiques des services des communes et de l'Agglomération (développement économique et mobilités).

Évolution du SIG en 2021

Différentes actions ont été menées en 2021 pour enrichir et standardiser les données géographiques du SIG communautaire comme la mise en place d'un observatoire des zones d'activités à l'échelle du Pays de Fougères en lien avec le SCOT et Couesnon Marches de Bretagne.

Le service du SIG continue aussi d'assister les communes dans leur utilisation du WebSIG en répondant à leurs sollicitations et en aidant les communes à déposer leurs données d'urbanismes dans le **Géoportail de l'Urbanisme**. Au 31 décembre 2021, il y avait ainsi 19 documents d'urbanisme communaux (sur 31 en vigueur) partagés sur le site.

De plus, plusieurs agents ont pu assister à des formations sur le SIG notamment sur la gestion des bases de données PostGres et PostGis organisés par le CNFPT à Angers.

Mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil communautaire a décidé l'adhésion de Fougères Agglomération au groupement de commandes pour la constitution d'un **Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS)** piloté par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35). Fougères Agglomération est l'interlocuteur technique du SDE 35 pour le compte des communes membres. Il a également été décidé que Fougères Agglomération prendrait à sa charge les coûts d'acquisition de l'orthophotographie couvrant l'ensemble du territoire.

Le PCRS est un référentiel commun mutualisé permettant à chaque gestionnaire de réseaux de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique. L'utilisation de ce fond de plan est obligatoire au 1er janvier 2026 pour les communes urbaines et au 1er janvier 2032 pour les communes rurales.

Au cours de l'année 2021, plusieurs réunions ont permis de définir les caractéristiques techniques du projet, amené à se concrétiser par la **mise en place d'un portail cartographique commun en 2022**.



Urbanisme réglementaire et aménagement du territoire

Suivi des révisions des PLU communaux

En tant que personne publique associée à l'élaboration des PLU et cartes communales de l'ensemble des communes de son territoire, Fougères Agglomération a été associée à la révision des PLU dans les communes où la révision a été engagée. Ces réunions et sessions de travail permettent, au niveau des PLU communaux, de réaliser les grands enjeux de développement portés par Fougères Agglomération.

URBANISME

Urbanisme réglementaire et aménagement du territoire

Révision du SCOT et aménagement intercommunautaire

Fougères Agglomération est associée à la révision en cours du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Fougères. En tant que service référent, le service Urbanisme participe à plusieurs démarches mises en place conjointement par le SCOT et la délégation territoriale de la DDTM à l'échelle du Pays de Fougères. En 2021, le service Urbanisme a notamment participé à **un atelier « Formes Urbaines »** à Rives-du-Couesnon pour définir les bonnes pratiques à mettre en avant dans le SCOT révisé et à **quatre réunions « revue de projets »** pour échanger autour du développement territorial du Pays de Fougères.

Suivi des projets structurants d'aménagement du territoire

- Participation au comité de pilotage du PLH communautaire, dont le projet a été validé en mai 2021.
- Poursuite du suivi du projet **« Bretagne Très Haut Débit »** dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. La participation financière de Fougères Agglomération pour 2021 s'est élevée à plus de 600 000 €.
- Participation au comité « couverture ciblée » piloté par l'État et le département visant à améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile.

Suivi de l'actualité de l'urbanisme

Le vote de la loi « Climat et Résilience » le 22 août 2021 a profondément modifié le droit de l'urbanisme. Afin de mieux appréhender les impacts de ces changements, le service a participé à plusieurs sessions en lignes, notamment autour de la problématique du « Zéro artificialisation nette ».



MOBILITÉS

Le service de transport urbain

Une convention renouvelée entre Fougères et l'exploitant Transdev

Fougères Agglomération a renouvelé sa Délégation de Service Public avec Transdev pour la gestion des transports publics dans le pays de Fougères, pour une contribution financière et forfaitaire de 1 441 000 € en moyenne sur six ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Ce service, composé de six lignes dessert les communes de Beaucé, Fougères, Laignelet Lécousse et Javené du lundi au samedi.

Le parc de véhicules du SURF, propriété de Fougères Agglomération est équipé de dix bus.

Le SURF en quelques chiffres...

- 910 500 voyages soit une augmentation de 7366 voyages par rapport à 2020.
- 471 345 km parcourus.
- 158 arrêts desservis en septembre 2021 (l'arrêt "Aumallerie" est créée en avril 2021 avec la Vaccilligne).
- Un tarif unitaire stable de 1,10 €
- Une contribution financière de Fougères Agglomération en 2021 de plus 1 440 326 € soit une baisse de 0,9 % par rapport à 2019.
- Des charges d'exploitation de 1 737 314 € réalisées en 2021 (1 803 232 € prévu au contrat) en 2021 soit une baisse de 1 %.
- 233 803 € de recettes usagers 2021 contre 210 260 € en 2020 soit une hausse de 10 % (291 546 € prévu au contrat).
- L'arrivée du Tour de France en juin 2021 a entraîné des suspensions d'arrêts aux niveaux des lignes 1, 4 et 5.
- 2941 cartes Korrigo ont été délivrées depuis le 1er juin 2021 et le passage à la billettique. Ce passage à la billettique a changé la gamme de tarification et notamment l'abonnement mensuel jeune dû à un problème technique du prestataire. La gamme jeune est passée à 12 euros.

MOBILITÉS

Quelques actions 2021

- **Campagne de civilité :**
Sensibiliser les usagers aux règles du savoir-vivre ensemble.



- **Opération de promotion du M-ticket et de l'application Surfbus**



Jeudi 28 janvier 2021, Place Carnot
De 7:00 à 18:00

- **Le Surf hors les murs**
L'équipe du SURF s'est déplacée sur le marché des Cotterêts, le marché de la Haute Ville et le forum des associations à Lécousse. Un vrai succès. Ce type d'opération sera renouvelée pour les années à venir.

Le SURF s'est équipé d'un nouveau barnum pliant pour se déplacer sur les marchés, de nouveaux présentoirs...



- **Lancement de la carte Korrigo**
Pour le lancement de la billetterie en juin 2021, de nombreux supports et actions de communication ont été réalisés : création d'une brochure, création de formulaires, création de roll-up, conférences de presse, affiches, post Facebook, stands.

- **Décembre 2021 : Les navettes de Noël**
L'offre s'est élargie en proposant des navettes desservant Lécousse, Laignelet, Beaucé et Javené.

194 voyages contre 58 en 2020 et 226 en 2019.

Mobil'Agglo - Le service de transport à la demande (TAD)



Depuis le 1er juin 2019, le service de transport à la demande couvre les 29 communes du territoire. Les usagers sont autorisés à se déplacer du lundi au samedi sur trois secteurs : nord, centre et sud. Ces derniers achètent leurs tickets en formalisant leur demande auprès des mairies ou CCAS.

Pour les habitants des communes de Beaucé, Laignelet, Fougères, Lécousse et Javené, seules les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité peuvent bénéficier de ce service. Gérées en régie, les demandes sont traitées par le service Mobilités. Puis à réception des tickets à leur domicile, les usagers réservent auprès des taxis conventionnés leurs déplacements.

Le service en quelques chiffres...

On constate une augmentation de 2.78 % de ventes de titres entre 2021 et 2020. Des mesures d'adaptation du service ont été mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire.

Ainsi, en 2021, 5276 tickets ont été vendus, 5129 tickets vendus soit une diminution de 10 % par rapport à 2019 (5746 en 2019)



MOBILITÉS

- Le nombre de commande est de 548 en 2021 contre 512 en 2020
- 332 usagers ont acheté des titres de transport contre 328 usagers en 2020
- La moyenne d'âge est la même qu'en 2020, soit 66 ans contre 63 ans en 2019
- Comme en 2020, sur les 29 communes, seules les communes de Saint-Christophe-de-Valains et La Chapelle-Saint-Aubert n'ont pas eu de demande d'utilisateurs pour utiliser ce service.
- 4390 tickets utilisés (voyages) en 2021, soit une diminution de 6.15 %, 4678 tickets en 2020 soit une diminution de 7 % par rapport à 2019 (5038 tickets utilisés en 2019)

Secteur Nord :

7.69 % des voyages réalisés en 2021

- *63.90% des voyages ont pour destination Louvigné du Désert,
- *6.80% des voyages effectués à destination de Saint-James



Secteur Centre

**Secteur Centre
89.84 % des voyages réalisés en 2021**

- *49.97% des voyages ont pour destination Fougères
- *13.26 % sont des voyages internes à Fougères
- *1.36 % ont pour destination ou origine Lécousse

Secteur Sud :

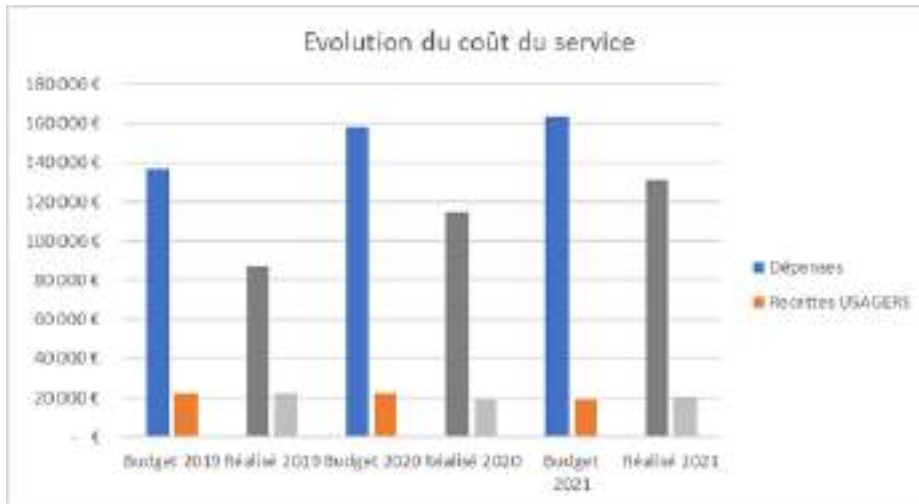
2.47 % des voyages réalisés en 2021

- *57.40% des voyages ont pour destination Saint-Aubin-du-Cormier
- *30.55% des voyages ont pour destination les Rives du Couesnon



- **71 %** des femmes utilisent le service (idem qu'en 2020)
- Le coût 2021 de ce service est de **132.888.63 € HT**, 111 248,16 € HT en 2020 soit une hausse de 16% du coût du service par rapport à 2020.
- Les recettes des usagers représentent **22 016 €** (20 804 € en 2020), soit une augmentation de 5 % du coût du service

MOBILITÉS



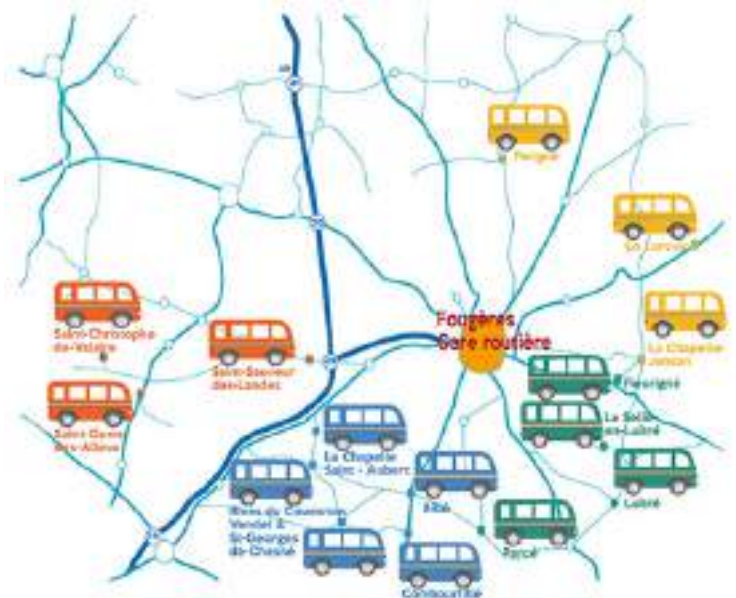
Les services de navettes

Les navettes Mobil'Agglo

Depuis le 11 septembre 2019, quatre circuits de navettes gratuites sont mis en place les mercredis et samedis.

Ce service vise à faciliter les déplacements vers les commerces, les lieux de loisirs et d'activités sportives, culturelles, associatives...et créer une liaison entre les centres-bourgs non desservis par les transports en commun et la gare routière de Fougères.

Du 16 janvier au 22 mai, ces navettes n'ont pas circulé en raison de la crise sanitaire. Elles ont repris du service à partir du 26 mai.



Le service en quelques chiffres...

- Le coût de ce service est de **40 454.95 € HT** en 2021.

2019 : de septembre à décembre

- 1280 voyages entre septembre et décembre 2019
- 4 et 8 personnes en moyenne par circuit en 2019
- Le circuit bleu enregistre la plus forte fréquentation
- Coût du service de 12 500€ soit 9,74€/voyage

2021 : Interruption de service entre fin janvier et début mai 2021

- 611 voyages en 2021
- En moyenne entre 1 à 3 personnes par circuit par trajet
- Le circuit jaune enregistre la plus grande fréquentation
- Coût de service de 24 545,70 € en 2021 soit 40,27 €/voyage (prestation non réalisée - hors taxes)
- 142,4 km / jour de service



MOBILITÉS

La navette du mercredi - Mobil'Agglo -Territoire de Louvigné

Depuis septembre 2020, ce service, gratuit et ouvert à tous, financé par Fougères Agglomération est mis en œuvre avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Poilley, Villamée, Le Ferré. Pour bénéficier de ce service, une inscription au préalable doit être effectuée auprès de l'éducateur sportif.

Le service en quelques chiffres ...

- Fougères Agglomération s'est engagé à verser 15 084 € au SIRS pour l'année 2020-2021
 - Depuis septembre 2021 : 135 jeunes inscrits.
- 221 jeunes inscrits en 2020-2021, 40 jeunes inscrits en 2019-2020 ; 32 jeunes en 2018-2019

Un minibus de 9 places mis à disposition des associations



Ce minibus est mis à la disposition

- des associations
- des écoles
- des collectivités publiques
- des autres structures locales

Les utilisateurs doivent se situer sur une des 8 communes du territoire de Louvigné-du-Désert

Depuis Juin 2021, ce service est géré par le centre social l'Oasis.

Le service en quelques chiffres ...

- En 2021, le minibus a parcouru **7 825 km** et **12** structures différentes l'ont utilisé. 4 802 km ont été notamment parcourus par l'Oasis pour le transport des jeunes pendant les vacances scolaires.
- Coût 2021 : **113.02€** de carburant pour Fougères Agglomération et **165,15 €** de recettes pour la période 1er janvier au 31 mai 2021.

L'accompagnement à la mobilité du Point Accueil Emploi

Le Point d'Accueil Emploi de Fougères Agglomération met à la disposition des demandeurs d'emploi trois scooters et un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Les véhicules sont proposés en prêt temporaire à toute personne non véhiculée pour se rendre à un entretien, une formation, un stage, commencer un emploi.

Le service en quelques chiffres ...

5 bénéficiaires au total :

- 3 bénéficiaires (2 hommes, 1 femme) pour les 3 scooters
- 2 pour le VAE (1 homme, 1 femme)

Durée de la location	Nombre de bénéficiaires
1 Mois et 1 semaine	1
2 mois	1
4 mois	1
9 mois	1
12 mois	1

- 100 % des utilisateurs pour trajet Travail-Domicile
- Coût de recettes utilisateurs scooters et VAE : 495 €
- Pour remplacer un scooter accidenté sur l'année 2021, il est prévu l'achat de 2 nouveaux scooters (un thermique et un électrique).

Mobilités actives

La prime aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Depuis le 1er avril 2019, Fougères Agglomération met en place une aide plafonnée à 100 € ou 10 % pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique pour les habitants du territoire. Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat, si éligible.

Le service en quelques chiffres ...

Depuis le mois de mars, un autre mode de calcul d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique a été mis en place, à savoir :

- 20% du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique neuf dans la limite d'une aide de 200 euros par matériel si le demandeur justifie d'un Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 13 489 € (de l'année précédant l'acquisition du cycle).

MOBILITÉS



- 10% du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique neuf, plafonné à 100 euros si le demandeur ne justifie pas d'un Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 13 489 € (de l'année précédant l'acquisition du cycle).
- 300 dossiers traités de demande d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. En 2020, 238 dossiers traités de demande d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique du 1er janvier au 13 mars et du 11 mai au 31 décembre 2020. En 2019, 154 dossiers ont été traités, soit une augmentation de 79.33% pour l'année 2021.
- Fougères Agglomération a attribué 36 403,85 € d'aides financières en 2021, 21 333,53 € d'aides financières en 2020, contre 13 938,30 € en 2019, soit une augmentation de l'enveloppe budgétaire de 65 %
- 41 % des bénéficiaires sont des femmes
- La moyenne d'âge des attributaires est d'environ 55 ans et 39% ont moins de 50 ans

Le partenariat vélo/entreprise

Fougères Agglomération conduit un partenariat expérimental avec les entreprises volontaires de manière à encourager la pratique du vélo auprès de salariés. Ainsi, une flotte de dix Vélos à Assistance Électrique, achetée en 2018 a été mise à la disposition des salariés de l'entreprise Puratos, située à Fougères du 1er mars au 30 septembre.



L'expérimentation en quelques chiffres...

- 9 personnes formées à l'utilisation du Vélo à Assistance Électrique et aux gestes de sécurité. Elles ont toutes expérimenté un VAE
- 7 073 kilomètres parcourus en 6 mois. Pour mémoire, les salariés d'April 2 669 kilomètres parcourus en onze mois, soit 352 kg de CO2 évités (base de calcul de 132g de CO2/ km pour un véhicule diesel). Pour mémoire, les salariés de Panpharma avaient parcouru 6028 km sur 10 mois. La crise sanitaire et la mise en place du télétravail ont impacté le déroulement de ce partenariat.
- 4 personnes envisagent d'acheter un VAE

Covoiturage

Les aires de covoiturage

La maîtrise d'œuvre du Pôle d'Echange Multimodal de Romagné a été lancée. Le bureau d'études Tecam, à Fougères a été retenu.

L'adhésion à la plateforme OvestGo

Fougères Agglomération adhère depuis 2019 à la plateforme OvestGo conçue pour mettre gratuitement en relation les covoitureurs.



La plateforme est pensée tout spécialement pour les petits déplacements (trajets quotidiens, domicile-travail par exemple). OvestGo est une initiative des collectivités du Grand Ovest.

Fougères Agglomération verse une participation de 1 500 € par an et bénéficie des données des usagers présents sur le territoire.

Le calculateur d'itinéraires Mobibreizh

Il permet de rechercher un itinéraire, en bus, en car, en train, à vélo. Mobibreizh, outil piloté par la Région Bretagne repose sur le partenariat de 17 collectivités bretonnes dont Fougères Agglomération. Les données théoriques d'offre du réseau de transport urbain le Surf sont mis à disposition. Il s'agit d'une action soutenue financièrement par l'Europe.. Fougères Agglomération verse une participation annuelle de 4000 €.



MOBILITÉS

Transports scolaires et interurbains

Depuis le 1er janvier 2018, Fougères Agglomération assure la gestion du transport scolaire et interurbain.

Elle confie à la Région Bretagne l'organisation du transport scolaire et interurbain. Cette organisation est reconduite chaque année.



Elle délègue également cette organisation à des structures locales sous deux modes :

- **Autonome** : les structures sont chargées d'inscrire les élèves et d'organiser le transport de ces derniers. Fougères Agglomération verse une participation financière à ces structures depuis le 1er janvier 2018. Ainsi, en 2020-2021, 360 élèves sont transportés, contre 367 élèves en 2019-2020.

	Subvention versée au AOT 2 au titre de 2020-2021	Nombre d'élèves transportés
Syndicat RPI Bille-Combourtillé - Parcé	19 878,70 €	113
Commune de Fleurigné	28 611,37 €	46
Syndicat de Poilley - Villamée - Le Ferré	22 060,70 €	40
Syndicat de RPI du Trèfle (Saint-Jean-Sur-Couesnon, Saint Georges de Chesné, Saint-Marc-sur-Couesnon, La Chapelle-saint-Aubert, vendel)	42 709,58 €	161
Total	113 260,36 €	360

- **Réemploi** : les structures sont chargées d'inscrire les élèves et la prestation de transport est réalisée par un prestataire, commandé par la Région Bretagne en réemploi d'un circuit scolaire organisé pour les secondaires. Fougères Agglomération demande une participation à ces structures pour les élèves non ayant droit au sens du règlement de transport régional. Le coût des transports est pris en charge par la Région Bretagne. Ainsi en 2020-2021, 226 élèves transportés. Pour mémoire en 2019-2020, 205 élèves sont transportés.

Structures	Effectifs Scolaires
Commune de Luitré	106
Syndicat de RPI Parcé - Combourtillé, Billé	120
Total	226

Ces charges de fonctionnement et recettes sont compensées par la Région Bretagne, conformément à la convention provisoire d'organisation relative à la prise de compétence de Fougères Agglomération.

Une participation de Fougères Agglomération 2021-2022 de 20 292,30 €. Un coût de service de 35 409,11 € pour l'année 2021-2022.

MOBILITÉS

Le versement mobilité

- Il s'agit d'une contribution mise en place sur décision de **l'autorité compétente en matière de mobilité**.
- Les redevables sont les personnes physiques et morales employant **plus de 11 salariés** à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à caractère non lucratif dont l'activité est de caractère social.
- L'employeur est assujéti si 11 et plus de ses salariés exercent leur activité dans le périmètre d'une zone où est institué le versement.
- L'assiette repose sur les salaires payés aux salariés.
- **Le taux maximal applicable sur le territoire est de 0,55 %.**
- Le recouvrement est réalisé par les URSSAFs centralisés auprès de l'ACOSS et les MSA. Des frais de gestion de 1 % sont demandés par les organismes gestionnaires.

Le versement Mobilité existait depuis 2010 sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené au taux de 0,55%.

De manière à développer les services de mobilités à l'échelle de Fougères Agglomération, la collectivité a décidé de maintenir le versement mobilité au même taux sur les 3 communes couvertes par le réseau de transport urbain SURF et d'instaurer un lissage à partir de 2018 jusqu'en 2021 aux 29 autres communes du territoire, selon les modalités suivantes : 0,10 % en 2018, 0,30 % en 2019, 0,50% en 2020 pour arriver à 0,55 % en 2021.

En 2021, 2 126 704,13 € net (frais de gestion de 1 % prélevé par les organismes sociaux) ont été perçus.

Les partenariats conduits en 2021

Schéma vélo

- Lancement d'un schéma directeur vélo avec un chargé de mission pendant 8 mois, débouchant sur la rédaction d'un diagnostic
- Concertation avec les habitants par le biais de 3 ateliers
- Concertation avec les élus

Etude de faisabilité Transport Collectif en Site Propre et Retour du train

Relance de la dernière phase d'étude par le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères : participation de Fougères Agglomération aux réunions de comité de pilotage et réunions de travail.

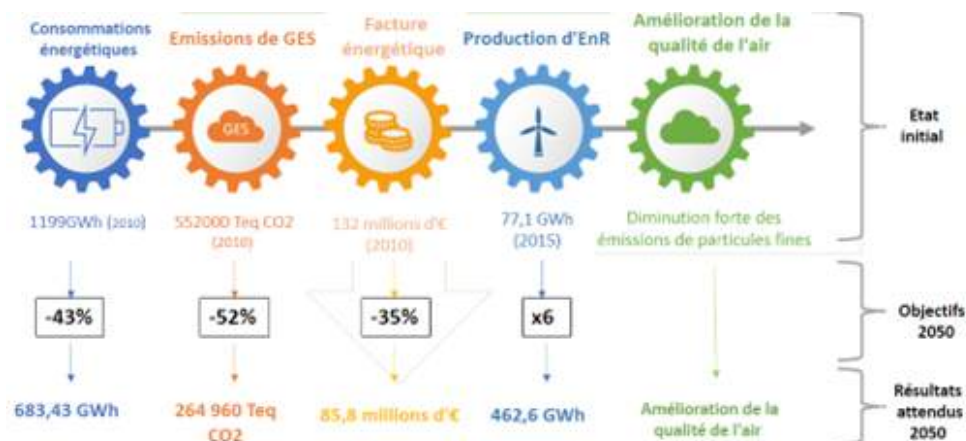
Contrat de coopération avec Rennes Métropole

Afin de préparer le nouveau contrat de coopération 2022-2027, différents temps d'échanges ont eu lieu entre Rennes Métropole et 15 autres intercommunalités d'Ille-et-Vilaine.

Les mobilités étaient déjà au centre de la coopération engagée sur la période 2017-2020. Les échanges ont permis d'identifier des projets d'actions communes sur le covoiturage, l'intermodalité, la mutualisation de l'ingénierie...



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



*EnR : Energies renouvelables.
GES : Gaz à effet de serre

Les objectifs du PCAET de Fougères Agglomération à l'horizon 2050

Adaptation au changement climatique et amélioration de la qualité de l'air

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2017 impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET. Fougères Agglomération a de ce fait, engagé la démarche en juin 2017. Le PCAET de Fougères Agglomération est élaboré sur une période de 6 ans.

Afin de finaliser l'instruction du PCAET, une consultation publique a eu lieu de juillet à octobre 2021. Elle a permis de recueillir les avis des habitants et de partenaires publics associés (SCOT, Syndicat Eau du Pays de Fougères). En amont, la Mission Régionale d'Autorité environnementale, la préfecture de région et la région Bretagne, ont donné des avis positifs et encourageants sur les travaux déjà réalisés.

Rénovation énergétique

Dans le cadre de la fiche action 2.5 : « Devenir exemplaire avec les bâtiments de Fougères Agglomération », deux audits ont été initiés en 2021, au théâtre Victor Hugo et à la Maison de l'Agglomération. Cela permettra de mettre en place des solutions d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Projet Alimentaire Territorial

Fougères Agglomération participe à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial « L'eau à la Bouche ». La construction du projet alimentaire s'appuie sur **3 piliers : les circuits de proximité, la restauration collective et l'éducation à l'alimentation saine et durable.**

L'année 2021 a permis de réaliser un diagnostic sur la demande et l'offre alimentaire du territoire. La poursuite des actions pourra s'appuyer sur ce diagnostic.



Prise de participation dans la SCIC Terres de Sources

Le label Terres de Sources® a été créé dans le cadre de la politique de protection de la ressource en eau menée par le syndicat Collectivité Eau du Bassin Rennais. En 2021, pour développer la commercialisation des produits issus des exploitations agricoles labellisées, il a été créé la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Terres de Sources. Fougères Agglomération contribue au développement de la SCIC Terres de Sources par une participation au capital de la société à hauteur de **600 €** (12 parts sociales de 50 €).



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Énergies renouvelables

Dans le cadre de l'action 5.4 du PCAET concernant l'initiation de projets éoliens sur le territoire dans une logique publique et citoyenne d'acceptation locale, la charte de l'éolien a été adoptée en Conseil d'Agglomération le 20 décembre 2021. La charte permet d'associer les communes et Fougères Agglomération à la concertation et de faciliter les discussions entre les collectivités, les développeurs éoliens et la population.

Actions en faveur de la biodiversité et éducation à l'environnement

Espèces invasives

Afin de lutter contre le Frelon Asiatique, Fougères Agglomération a renouvelé la convention avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) sur l'année 2021. En 2021, Fougères Agglomération a continué la prise en charge financière totale des destructions de nids sur le territoire. Au total, **274 nids** ont été détruits en 2021. Le montant total de prise en charge de la destruction des nids en 2021 est de **28 000 € TTC**.



Éducation à l'environnement

Une aide de **5000 €** a été versée au Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF) pour soutenir son programme « **Terr'Alim** ». Ainsi, **7 classes**, à Lécousse, Louvigné-du-Désert, Rives-du-Couesnon et Fougères ont pu bénéficier de ce programme complet sur l'éducation alimentaire et le développement durable, soit 180 élèves au total.

Fougères Agglomération a également soutenu à hauteur de **5000 €** le programme pédagogique « **une énergie positive dans mon école** » conduit par le REEPF. 51 élèves de **3 classes** différentes, sur la commune de Luitré-Dompierre, ont été sensibilisés sur les thèmes des énergies et de l'impact de l'homme sur le changement climatique.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, préservation et restauration du bocage

Fougères Agglomération exerce la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » en régie directe, ainsi que la mise en œuvre des programmes bocagers.

Plantations bocagères

- Création de nouveaux linéaires bocagers

Les programmes **Breizh Bocage** et **AESN** visent à restaurer le bocage dans un objectif principal d'amélioration de la qualité de l'eau. En complément de ce dispositif, Fougères Agglomération met en place le **programme de plantations bocagères « libres »** qui permet de répondre favorablement à tout projet de plantation de linéaire bocager.

Durant l'hiver 2020/2021, Fougères Agglomération a réalisé **18,57 km de plantations chez 83 bénéficiaires**. De plus, l'agglomération a entretenu **34,46 km** de haies plantées les années précédentes.

En 2021, une **nouvelle animation bocagère** a été menée sur les communes prioritaires de Le Loroux, Le Ferré, Romagné, La Chapelle-Janson et La Selle-en-Luitré pour favoriser les plantations bocagères. Des visites ont également été réalisées chez les personnes volontaires sur les autres communes. Au total, les bénéficiaires rencontrés en 2021 se sont engagés pour la réalisation de **23 km de plantations**.



EAU ET ASSAINISSEMENT

- Préservation, gestion et valorisation des linéaires bocagers existants

15 exploitations agricoles ont bénéficié de l'aide aux compensations à l'hiver 2020/2021. Il s'agit d'une aide aux plantations de compensation des arasements. Au total, 2 887 mètres de linéaires bocagers ont été arasés sur 10 communes différentes de Fougères Agglomération. En compensation, 3 155 mètres de nouveaux linéaires ont été créés à proximité. En 2021, 14 nouveaux projets de compensation bocagère ont été étudiés. Au total, **3 376 mètres seront arasés pour 4 251 mètres créés.**

- Coûts des travaux

L'ensemble des travaux bocagers réalisés à l'hiver 2020/2021 représente un montant total de **168 481 € TTC** dont 146 933 € TTC dans le cadre des programmes Breizh Bocage et AESN (20 % restent à la charge de l'agglomération après subventions) et 19 548 € TTC dans le cadre du programme libre financé sur les fonds propres de Fougères Agglomération.

- Sensibilisation à la protection du bocage

5 communes ont été accompagnées par Fougères Agglomération en 2021 pour assurer la protection du bocage existant dans le cadre de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme.

Une prestation de conseil individuel sur la taille des arbres animée en mars 2021 par un technicien sylvicole a permis de toucher **37 bénéficiaires. 5 classes ont également été sensibilisées** à la préservation du bocage en 2021 : 4 classes de primaire (3 de La Chapelle-Janson, une de Parigné) et une classe du lycée Jean Guéhenno à Fougères.



Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Fougères Agglomération poursuit la mise en œuvre des programmes de **restauration de cours d'eau** sur les bassins de la **Sélune** et du **Haut Couesnon**. En 2022, les travaux ont été prioritairement réalisés sur les secteurs du Lair et ses affluents, principalement sur la commune de Saint-Georges-de-Reintembault, et sur le Moulin Charrière et ses affluents sur les communes de Romagné, La Chapelle-Saint-Aubert et Saint-Sauveur-des-Landes. D'autres travaux ont été menés ponctuellement sur la masse d'eau de la Gasnerie à Louvigné-du-Désert, sur le Couesnon amont à La Chapelle-Janson et Javené, sur le Muez à Luitré-Dompierre et sur le Couesnon médian à Mézières-sur-Couesnon (par convention avec Liffré-Cormier-Communauté). Enfin, des travaux de restauration de la continuité écologique ont également pu être réalisés sur le Nançon au niveau du seuil de l'ancienne laiterie Nazart à Fougères, et sur la masse d'eau de la Gasnerie au niveau du ruisseau de Macherel à Louvigné-du-Désert.

Sur l'ensemble du territoire de Fougères Agglomération, les travaux entrepris ont porté sur 4 axes :

- La restauration de la végétation des berges et la gestion des embâcles
- La restauration des berges : aménagements pour le bétail : 5 abreuvoirs, 3 puits sur source et 2,15 km de clôtures
- La restauration hydro morphologique du lit des cours d'eau : 3km de cours d'eau en 2021
- La restauration de la continuité écologique : suppression de 50 petits ouvrages (buses, ponts, etc.) et aménagement de 2 grands ouvrages (seuil de l'ancienne laiterie Nazart remplacé par une rampe en enrochements sur le Nançon et remplacement d'un busage routier par un pont cadre sur le Macherel à Louvigné-du-Désert).

Avant travaux



Après travaux



Remise à ciel ouvert d'un affluent du Couesnon amont à Javené sur 80 m

EAU ET ASSAINISSEMENT

L'ensemble des travaux réalisés en 2021 dans le cadre des programmes pluriannuels de restauration des cours d'eau s'élève à **388 537, 84 € TTC**. A cette somme, s'ajoute le coût de **17 456 € TTC** lié à deux missions de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique. Ces actions ont été financées à hauteur de 80% par les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

En complément de ces actions menées en régie, Fougères Agglomération a adhéré en 2021 au **Syndicat Mixte Loisançe Minette** qui met en œuvre les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Loisançe et de la Minette (5 communes concernées : Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes, Romagné, Poilley). La cotisation 2021 s'élevait à **13 594,70 € TTC**.

Prévention des Inondations (PI)

- L'exemple de la Chapelle-Janson

Après des coulées de boues et des inondations à répétition, la commune de la Chapelle-Janson a entrepris avec l'aide de Fougères Agglomération un vaste programme de replantations de haies bocagères afin de limiter ces événements hydrauliques récurrents. Accompagnée de la technicienne bocage, la commune a constitué une commission bocage et a ainsi sensibilisé des propriétaires et agriculteurs du territoire à replanter des haies perpendiculaires à la pente. En tout, c'est près de **8,6 km de linéaires replantés en 2 hivers**, dont une majorité sur talus et perpendiculaires à la pente.

Gestion d'espaces naturels humides

- La vallée du bois Ainaux à Monthault

La vallée du bois Ainaux est un site communautaire dédié à la pédagogie autour des zones humides et plus largement au patrimoine naturel, humain et paysager.

En 2021, des travaux de curage de la mare principale ont été réalisés afin de la remettre en eau. Le montant des travaux s'élève à **13 596 € TTC** et a été financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



En parallèle, des travaux de gestion du site sont réalisés chaque année et sont confiés à l'association d'Insertion Études et Chantiers (antenne de Fougères): entretien courant, élagage, retrait de clôtures, restauration de mares, etc. **Le coût de ces travaux pour 2021 est de 13 000 €** net de taxes. Une aide financière de 1 500 € est attribuée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Par ailleurs, la vallée du bois Ainaux se veut être un site **accessible à tous les publics** et notamment aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Un livret est disponible sur le site internet de Fougères Agglomération permettant aux accompagnateurs de faire découvrir les richesses du site de façon adaptée.

Afin de favoriser la continuité du label

Tourisme et Handicap

des petits travaux ont été réalisés. Ces travaux ont contribué au **renouvellement du label** sur le site de la vallée du bois Ainaux pour 5 années supplémentaires.



- La frayère à brochets à Rives-du-Couesnon

La frayère à brochets située à Rives-du-Couesnon est un équipement communautaire créé en 2005 dans le but de **faciliter chaque année la reproduction du brochet** dans une zone humide d'environ 4 000 m² au bord du Couesnon.

La gestion de la frayère et de son ouvrage de régulation des niveaux d'eau est confiée à la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine (FPPMA 35). L'ouverture du clapet a eu lieu en mai 2021 et a permis de relâcher dans le Couesnon plusieurs centaines de brochetons nés dans la frayère.

Les travaux d'entretien de la végétation du site ont été réalisés en août 2021 pour un montant de **1 200 € TTC**

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

La loi NOTRe du 7 août 2015 a défini les compétences Assainissement comme des compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, **Fougères Agglomération gère le service public d'assainissement collectif sur 14 communes** de son territoire. La collectivité a confié la délégation de ce service public à :

- SAUR pour les communes de Billé, Javené, Fleurigné, La Chapelle-Janson, La Chapelle-Saint-Aubert (station uniquement), Luitré-Dompierre, Rives-du-Couesnon (station secteur Vendel uniquement)
- Véolia Eau pour les communes de La Bazouge-du-Désert, Le Ferré, Louvigné-du-Désert, Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes
- STGS pour la commune de Landéan
- SUEZ pour la commune de Beaucé

Sur ces secteurs, ont été assurées en 2021 de multiples missions comme le suivi des prestations réalisées par les délégataires et des travaux, l'autosurveillance des stations d'épuration et réseaux de collecte ou encore le renouvellement de Délégation de Service Public et la révision du zonage assainissement dans certaines communes.

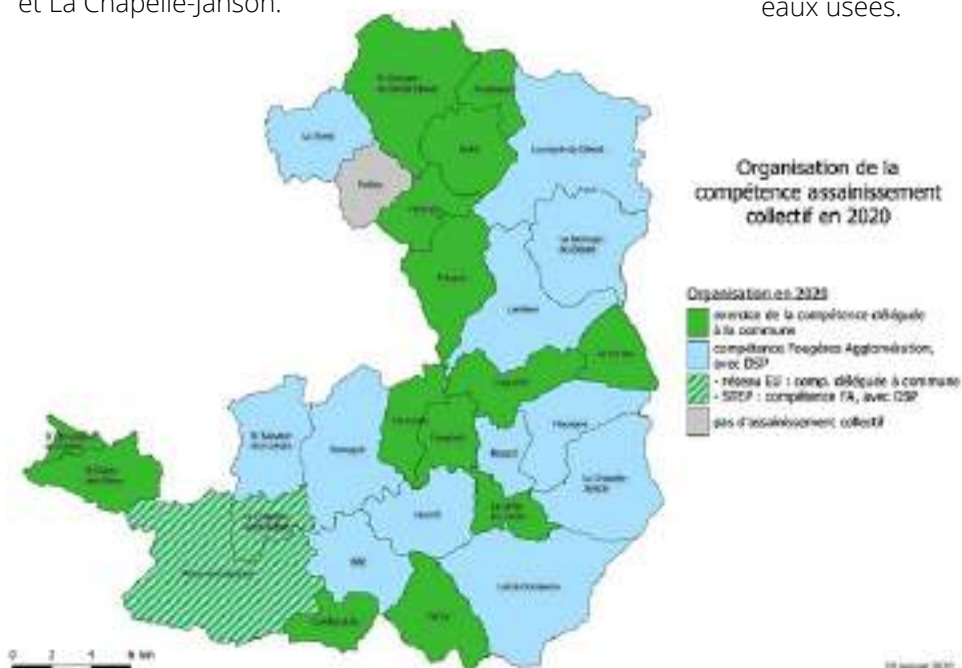
Différents travaux sur le réseau ont également été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Fougères Agglomération notamment dans les communes de Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes, Javené, Beaucé et La Chapelle-Janson.

Par ailleurs, une hygiénisation des boues ou la recherche de filières alternatives à l'épandage sont imposées depuis 2020 et la crise du Covid-19. Cela se fait sous la forme d'une incinération des boues à Le Ferré, et d'une hygiénisation par chaulage dans les autres communes. Le montant de 54 990 € HT a été dépensé pour l'hygiénisation des boues en 2021 subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 80 % et par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 30 % sur leur territoire respectif.

Fougères Agglomération a délégué l'exercice de la compétence assainissement collectif aux 16 communes suivantes : Combourtillé, Fougères, La Chapelle-Saint-Aubert (réseau uniquement), Laignelet, La Selle-en-Luitré, Lécousse, Le Loroux, Mellé, Monthault, Parcé, Parné, Rives-du-Couesnon (hors station secteur Vendel), Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Ouen-des-Alleux, Villamée.

Sur ces secteurs, ont été assurés en 2021, un soutien à la rédaction des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service, un soutien à la réalisation du bilan réglementaire et la rédaction d'un modèle de cahier des charges relatif au recrutement d'un bureau d'étude pour un schéma directeur d'assainissement.

La commune de Poilley ne possédant pas d'assainissement collectif, elle n'est pas concernée. Toutefois, la mairie a sollicité Fougères Agglomération à l'automne 2021 pour envisager une étude de faisabilité d'un système d'assainissement collectif des eaux usées.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Fougères Agglomération gère le service public de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Le SPANC est en charge des contrôles des installations. La collectivité a confié la délégation de service public à Véolia Eau sur l'ensemble du territoire depuis 2017.

Une régie de recette assainissement, commune à l'assainissement collectif et non collectif a été créée en 2021. Elle permet le recouvrement des pénalités pour non-conformité ou pour obstacles à l'accomplissement des missions de contrôle. De plus, une mise à jour du logiciel YPRESIA est en cours pour permettre le suivi des usagers et de leur assainissement non collectif.

En 2021, **1 431 contrôles** ont été effectués au total sur le territoire de Fougères Agglomération. À la suite de ces contrôles, les installations ont été jugées à 44% conformes et à 56% non conformes.

Eau potable et pluvial urbain

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences Eau potable et Pluvial urbain sont des compétences obligatoires pour une communauté d'agglomération.

La production d'eau potable est exercée par le Syndicat Eau du Pays de Fougères et sa distribution répond à la logique suivante :

- Fougères, Lécousse : exercice de la compétence confié aux communes via la délégation de Fougères Agglomération
- Saint-Sauveur-des-Landes, Romagné, Le Ferré : compétence transférée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Coglais
- Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Christophe-de-Valains : compétence transférée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon
- 22 autres communes : compétence transférée au Syndicat Eau du Pays de Fougères

La compétence eau pluviale urbaine est, elle, exercée par les communes via délégation de Fougères Agglomération.

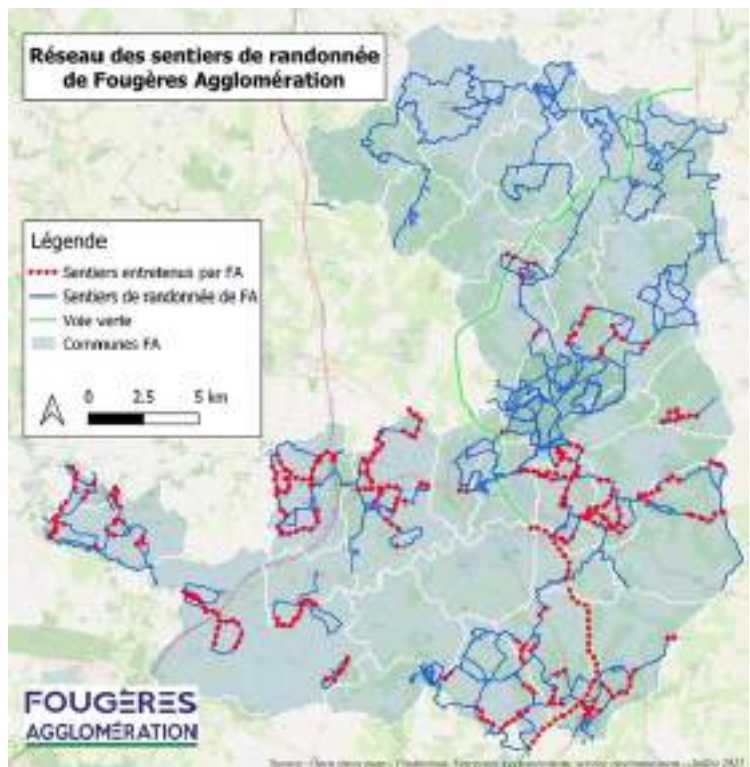
PROMOTION TERRITORIALE

Entretien des sentiers de randonnée

L'entretien et le balisage des sentiers de randonnée issus des randoguides, inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée et/ou reconnus d'intérêt communautaire, est à la charge de Fougères Agglomération (sauf pour les communes issues de Louvigné Communauté).

L'association d'insertion Etudes et Chantiers assure cet entretien en réalisant 4 passages par an, sur environ **90 km de sentiers**.

Le coût d'entretien et de balisage s'est élevé à **71 575,20 €** nets de taxe en 2021. Le Département verse une subvention à Fougères Agglomération de 3 182 € pour l'entretien des 31 km de sentiers d'intérêt départemental (GR et EquiBreizh).



ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

ESPACE AUMAILLERIE

L'Espace Aumallerie est un équipement polyvalent ayant pour vocation d'accueillir une multitude d'événements. Chaque année, il accueille ainsi des salons professionnels, des salons grand public, des congrès, des concerts et spectacles ou encore des grands rassemblements (concours fonction publique, conventions économiques, etc.)

Deux salles sont disponibles :

- **Grande salle** (2 766 m² – scène modulable jusqu'à 357 m²)
- **Petite salle** (665 m² – scène fixe de 92 m² et office traiteur de 250 m²)

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Pour l'année 2020-2021, le thème retenu pour orienter l'année artistique était

"Les Temps Modernes".



Chiffres-clés 2020 :

En 2021, l'Espace Aumallerie a malgré les nombreuses restrictions liées au Covid :

- Accueilli **11 manifestations** dont 6 concours, 2 concerts, 2 foires et salons et 1 association. 20 manifestations ont été annulées et 6 autres ont été reportées
- Facturé **39 journées de location**
- Accueilli le centre de vaccination de Fougères
- Réalisé un **chiffre d'affaires de 61 537,17 €** soit près de 61% de moins que ce qui était prévu sans les annulations liées à la pandémie

Les expositions des réalisations des élèves

Régulièrement, l'École Communautaire d'Arts Plastiques expose dans divers lieux de Fougères Agglomération (cinéma, Office de tourisme, médiathèques du réseau, etc.) ce qui apporte une vraie valorisation pour l'école.

En raison de cette année particulière, toutes les expositions en présence de public ont été annulées.

L'ECAP a réalisé une visite virtuelle de l'exposition de la fin d'année qui a été envoyée à tous les élèves et partenaires.

En 2020-2021, **199 élèves** se sont inscrits à l'École Communautaire d'Arts Plastiques.

On note une diminution de 17 % par rapport à l'année 2019-2020 due à la crise sanitaire.

En raison de l'épidémie de Covid, les actions artistiques et les cours ont été perturbés. Un clic and collect a toutefois été mis en place en aquarelle et en modelage pour continuer la pratique artistique.

CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE JULIETTE DROUET ET THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE VICTOR HUGO

Sur le territoire de Fougères Agglomération, deux lieux sont dédiés au spectacle vivant :

- Deux salles au **centre culturel Juliette Drouet** avec une jauge de 791 places pour la grande salle et 140 places assises (ou 200 debout) pour la petite salle.
- Le **théâtre Victor Hugo** avec une jauge de 289 places.



En 2021, **35 soirées spectacles** ont eu lieu représentant **43 spectacles programmés**. 18 soirées de spectacles ont été annulées à cause de la situation sanitaire.

Pour pallier ces annulations, d'autres propositions ont été faites aux spectateurs sous d'autres formes comme des conférences en ligne ou des retransmissions en live via YouTube.

Au total, **7043 spectateurs** ont assisté à des représentations au centre culturel Juliette Drouet ou au théâtre communautaire Victor Hugo. Par rapport à une année hors crise sanitaire, le nombre d'abonnement a baissé de 42% en 2021.

Même si certains projets comme les Flambés Celtik ont dû être annulés à cause de la situation sanitaire, plusieurs projets ont vu le jour en 2021 :

- Le festival **Humeur Vagabonde** a réuni 2171 festivaliers malgré les restrictions sanitaires en vigueur. C'est plus qu'en 2019, année de la dernière édition du festival, où 1570 personnes avaient assisté aux différentes programmations du festival.
- Le temps fort de musiques actuelles **Dérpages#2** proposant plusieurs activités auxquelles 168 personnes sont venues assister.

L'**Action Culturelle** a permis d'organiser plusieurs projets avec différents partenaires :

- Le projet EAC (Education artistique et action culturelle) au Collège Ghandi avec le Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne autour d'un projet Hip-Hop pour 2 classes.
- L'option théâtre au lycée Jean-Baptiste le Taillandier site Notre-Dame des Marais qui a permis à 2 classes de participer à différentes sorties culturelles et de présenter une pièce de théâtre à la fin de l'année au théâtre Victor Hugo.
- Le projet de Résidence-mission avec Lalo à Saint-Georges-de-Reintembault qui a fait participer des résidents de l'EHPAD des Acacias, une classe de CM1/CM2 de l'école de l'Étre, des jeunes migrants de l'Odyssée et des résidents d'une Maison d'Accueil Spécialisée.
- 7 projets ponctuels : ateliers théâtre, flamenco, écriture de chansons, cirque, danse verticale et acrobatie, danse, slam, etc.
- 9 rencontres avec des artistes.

Le Centre culturel Juliette Drouet – Fougères Agglomération a également soutenu la création en accueillant plusieurs compagnies pour des résidences de création au centre culturel tout au long de l'année.

Pour promouvoir tous ces projets, le service communication a mis en œuvre, en 2021, de multiples outils comme la réalisation de supports de communication (programmes, affiches, etc.).

Le centre culturel a aussi augmenté sa visibilité sur les réseaux sociaux en passant notamment de 333 abonnés en 2020 sur Instagram à 637 en 2021 ce qui lui permet de garder le contact avec le public surtout en période de crise sanitaire.

Concernant les locations, beaucoup ont été annulées à cause du Covid mais le centre culturel Juliette Drouet a toutefois été loué 6 jours en 2021 pour un montant facturé hors taxe de **1 600,84 €**. Le théâtre Victor Hugo a, lui, été loué 16 journées pour un montant hors taxe de **4 416,59 €**.





CONSERVATOIRE DE MUSIQUE RENÉ GUIZIEN

Le Conservatoire de musique René Guizien est classé **Conservatoire à rayonnement intercommunal** (C.R.I) par le ministère de la Culture.

En 2020/2021, il a accueilli **667 élèves** au total répartis parmi les nombreux cursus et cycles proposés par le conservatoire. Cela représente 106 élèves de moins qu'en 2019/2020 ce qui peut être expliqué par l'impact de la crise sanitaire sur les nouvelles inscriptions.

Parmi ces élèves, 642 viennent de communes de Fougères Agglomération et 25 sont issus d'une commune extérieure à l'agglomération. La plupart d'entre eux viennent dans ce cas de la communauté Couesnon Marches de Bretagne (20 sur 25).

Pour favoriser l'accès des élèves à la pratique musicale, le conservatoire dispose d'un parc instrumental en location de **94 instruments** dont les contrats sont répartis entre les élèves de la 1ère année à la 5ème année.

Le conservatoire mène tout au long de l'année plusieurs actions de sensibilisation artistique :

- Le dispositif « **Musique à l'école** » a permis sur l'année 2020/2021 à 130 classes représentant **2 525 élèves** sur les territoires de Fougères Agglomération et de Couesnon Marches de Bretagne de bénéficier d'une éducation musicale. Grâce à ce dispositif, les élèves participent à plusieurs séances de pratique musicale tout au long de l'année. Les retours des élèves et des professeurs sont encourageants et positifs.
- Les auditions, concerts et manifestations ont touché **2 930 personnes** dont 920 élèves lors de concerts scolaires.

Classe orchestre au Collège Gandhi, année 2020-2021

77 élèves dont 44 garçons et 33 filles répartis entre les 4 niveaux du collège participent à la classe orchestre. Pour permettre la pratique musicale, le collège dispose d'un parc instrumental de 42 instruments.

Une dizaine de représentations et concerts publics se sont déroulés au cours de l'année scolaire.

Une nouvelle convention partenariale d'une durée de 4 années scolaires a été signée en 2022 avec le collège Gandhi pour continuer le projet de classe orchestre dont les retombées ne sont que positives.



ÉCOLE COMMUNAUTAIRE DE MUSIQUE DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT



Répartition des élèves par classes d'âge - années scolaire 2018-2019

	Nombre d'élèves 2019 /2020	Nombre d'élèves 2020/2021
De 0 à 5 ans	7	11
De 6 à 18 ans	83	75
19 ans et +	21	20
Total	111	106

Données socio-économiques

Répartition par types d'inscription

Les 4 tranches tarifaires sont déterminées en fonction du quotient familial, la tranche A constituant la tranche de quotients familiaux les plus bas.

	Nombre d'élèves 2019/2020	%	Nombre d'élèves 2020/2021	%
Tranche A (solfège et/ou instrument)	14	12.61	9	8.49
Tranche B (solfège et/ou instrument)	43	38.79	37	34.91
Tranche C (solfège et/ou instrument)	36	32.43	38	35.85
Tranche D (solfège et/ou instrument)	3	2.70	4	3.77
Éveil musical	11	9.91	13	12.26
Chorale	1	0.90	2	1.89
Initiation instrumentale collective	1	0.90	0	0.00
Pratiques d'ensemble	2	1.80	3	2.83
Total	111	100%	106	100%

ARS (Allocation de rentrée scolaire) – indicateur du Conseil Départemental :

Sur **63** élèves de 6 à 18 ans inscrits, **28** sont bénéficiaires de l'ARS en 2019/2020 :

=> soit **44,44 % des élèves de 6 à 18 ans** (contre 31,37 en 2018/2019 – 32 élèves)

Répartition par classes instrumentales

	Nombre d'élèves 2019/2020	Nombre d'élèves 2020/2021
Clarinete	10	6
Flûte	9	9
Guitare	14	13
Percussions	19	20
Piano / Orgue	23	21
Saxophone	9	7
Trombone / Tuba	7	6
Trompette	5	6
Total	96	88

Élèves extérieurs à Fougères Agglomération

	Nombre d'élèves 2019/2020	Nombre d'élèves 2020/2021
Saint-Ellier-du-Maine	3	3
Saint-Martin-de-Landelles		
Pontmain		
Villechien		
Saint-Hilaire-du-Harcouët		
Landivy		
Saint-Brice-de-Landelles	2	2
Les Loges Marchis		
Bazouges-la-Pérouse		
Parigny		
Fougerolles du plessis	1	2
Monthault		
Savigny le vieux	1	
Saint-Laurent de Tergatte		
Total	7	7

	Nombre d'élèves 2019/2020	Nombre d'élèves 2020/2021
Bazouge-du-Désert (La)	13	9
Beaucé		
Billé		
Chapelle-Janson (La)		
Chapelle-Saint-Aubert (La)		
Combourtillé		
Dompierre-du-Chemin		
Fleurigné		
Fougères	1	2
Javené	1	
Laignelet		
Landéan	3	3
Le Ferré	3	4
Le Loroux		
Lécousse		
Louvigné-du-Désert	42	42
Luitré / Dompierre	1	1
Mellé	8	4
Monthault	4	7
Parcé		
Parigné	1	1
Poilly	5	5
Romagné		
Selle-en-Luitré (La)		
Saint-Christophe-de-Valains		
Saint-Georges-de-Chesné		
Saint-Georges-de-Reintembault	17	17
Saint-Jean-sur-Couesnon		
Saint-Marc-sur-Couesnon		
Saint-Ouen-des-Alleux		
Saint-Sauveur des Landes		
Vendel		
Villamée	5	4
Total	104	99

LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque « La Clairière » - Bilan 2021

Chiffres-clés 2021 :

- **71 846 entrées** (68 746 en 2020)
- 195 277 prêts de documents (153 111 en 2020)
- 3 656 usagers individuels (hors organismes et associations) inscrits actifs ayant emprunté au moins une fois (3 283 en 2020)
- Plus de **150 000 documents** (livres, CD, DVD, partitions, jeux vidéo, revues, liseuses, etc.) en accès libre et gratuit
- Plus de 200 titres de presse en accès libre et gratuit

Médiathèques de proximité

Chiffres-clés 2021 :

- **22 médiathèques de proximité** sur le territoire de Fougères Agglomération
- **232 heures d'ouverture hebdomadaires**
- 4 040 emprunteurs individuels et 116 emprunteurs professionnels
- Un total de **138 611 prêts** en 2021
- 157 abonnements sur les 22 médiathèques de proximité

37ème Salon du livre jeunesse (du jeudi 18 au dimanche 21 novembre 2021)

Chaque année, le succès du Salon du livre jeunesse de Fougères repose en grande partie sur la très forte implication des auteurs et illustrateurs invités auprès des publics scolaires du territoire de Fougères Agglomération et de Couesnon Marches de Bretagne. C'est un événement culturel très attendu sur le territoire du Pays de Fougères. Il rappelle chaque fois, aux petits comme aux grands, la place qui doit être donnée aux livres dans notre quotidien. Chaque année le Salon touche plus de 5 000 élèves, 250 classes, 80 établissements et plus de quarante communes.

Les auteurs et illustrateurs interviennent dans les établissements scolaires le jeudi et le vendredi. Ils animent également des ateliers dans 10 médiathèques du Pays de Fougères le samedi matin. Le Salon est ouvert à tous à partir du vendredi à l'Espace Aumaillerie.



Fréquentation :

En période normale, plus de 13 000 personnes sont touchées par les actions organisées autour du Salon ou au Salon.

En raison du contexte sanitaire, la programmation 2021 a été réduite mais a toutefois permis à **3 500 élèves** en classe et à **4 000 visiteurs** pendant le week-end à l'espace Aumaillerie de rencontrer des auteurs et des illustrateurs. 180 enfants et parents ont pu bénéficier du spectacle « Je suis comme ça » le jeudi 18 novembre au Théâtre Victor Hugo. Pendant le week-end, 12 ateliers animés par les illustrateurs se sont tenus à l'Espace Aumaillerie et 10 rencontres-ateliers ont été organisées dans les médiathèques du Pays de Fougères. Par ailleurs, tout au long des mois de septembre et octobre 2021, 8 expositions ont été organisées dans les médiathèques.

Depuis l'édition 2021, l'entrée du Salon est gratuite pour tous, l'entrée aux spectacles est au prix de 5 € pour les adultes.



ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Les actions artistiques en direction du jeune public

Un stage de calligraphie a été organisée sur le thème « Les 30 ans de la source » en partenariat avec le Centre Social de Fougères et l'Association La Source de Gérard Garouste. Les productions des enfants ont ensuite été exposées au Trocadéro à Paris de septembre à décembre 2021.

Les enfants ont également pu visiter les expositions proposées à la Galerie d'art Albert Bourgeois. Malheureusement, à cause de la situation sanitaire, toutes les sorties culturelles « Cinéma public enfants » ont été annulées et les trois « récré-conférence » annuelles proposées aux jeunes enfants ont été reportées à la rentrée prochaine.

Les actions artistiques en direction du public adulte

Le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue des actions artistiques en direction des adultes. Ainsi, les conférences animées par Bruno Dufour-Coppolani au théâtre Victor Hugo ont été annulées tout comme les ciné-conférences et les sorties culturelles.

Les arts visuels – Année scolaire 2020-2021

L'Education nationale est un partenaire incontournable de l'Ecole d'Arts Plastiques. Pendant l'année scolaire 2021-2021, 24 projets ont été menés pour un nombre total de 216 heures d'enseignement. Chaque projet est conçu avec l'enseignant et fait l'objet d'une valorisation à différents niveaux (exposition, transmission aux parents, interdisciplinarité, etc.)



GALERIE D'ART ALBERT BOURGEOIS

Tout comme pour l'école d'arts plastiques, la thématique de la saison artistique 2020-2021 de la galerie d'Art était les « Les Temps Modernes ».

Plusieurs expositions ont eu lieu à la galerie d'Art Albert Bourgeois :

- L'exposition « **Double Face** » de Chantal Lorient-Mélia du 25 septembre au 5 décembre 2020 a permis de toucher 1331 personnes.
- L'exposition « **L'Âtre et le Néon** » du 16 avril au 29 mai 2021 visitée par 793 personnes.
- Une exposition extérieure « **Un monde irréel** » du 25 juin au 19 septembre 2021 dans la cour des Urbanistes et dans le square Juliette Drouet à Fougères dont le format extérieur ne permet pas de donner d'estimations de fréquentations. Les retours ont toutefois été très positifs.
- Les « **Vendredis de la Galerie** », qui, sous un format numérique, ont permis chaque semaine de présenter un ou une artiste de la collection. En tout, ce sont plus de 2 165 personnes qui ont assisté à ces présentations (selon les statistiques établies par la plateforme d'envoi Sendinblue).
- Les projets « **Hors des murs** » dans les médiathèques de l'agglomération et les structures partenaires. On estime que ces projets ont permis de toucher 1538 personnes sur l'année 2020-2021.



extrait de l'exposition "Double Face"



extrait de l'exposition "L'Âtre et le Néon"

En tout, les actions de la galerie d'Art ont permis de sensibiliser plus de **5776 personnes** aux activités artistiques. Ce nombre est en baisse de 29% par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par la situation sanitaire ayant entraîné la fermeture de la galerie sur certaines périodes.

GALERIE
D'ART
ALBERT
BOURGEOIS

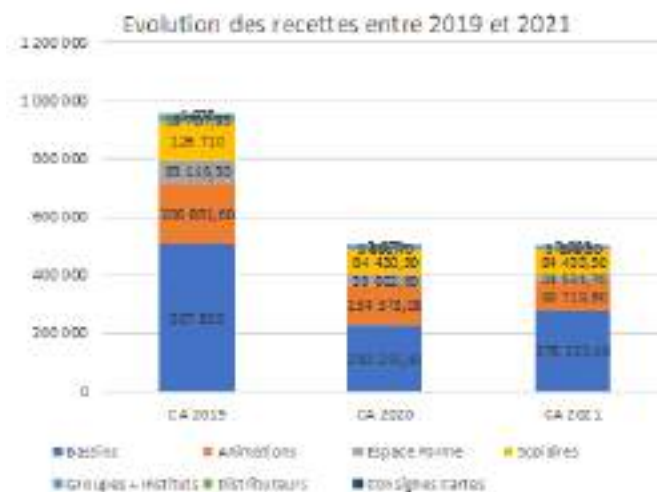
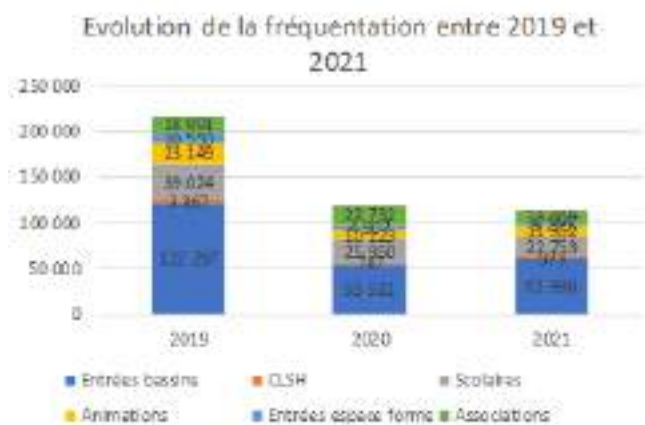


L'AQUATIS

Fréquentation

En 2021, l'impact de la situation sanitaire sur la fréquentation de l'Aquatis a une nouvelle fois été important.

- **-3 % de fréquentation par rapport à 2020 et -48 % par rapport à 2019.**
- La fréquentation des clubs, de l'espace forme et la fréquentation scolaire sont en baisse par rapport à 2019 et 2020 à cause des contraintes sanitaires.
- La fréquentation publique, la fréquentation des animations et celle des centres aérés sont en légère hausse par rapport à 2020 grâce aux nombreux efforts pour maintenir l'ouverture des bassins mais elles sont toujours plus faible qu'en 2019.



Recettes

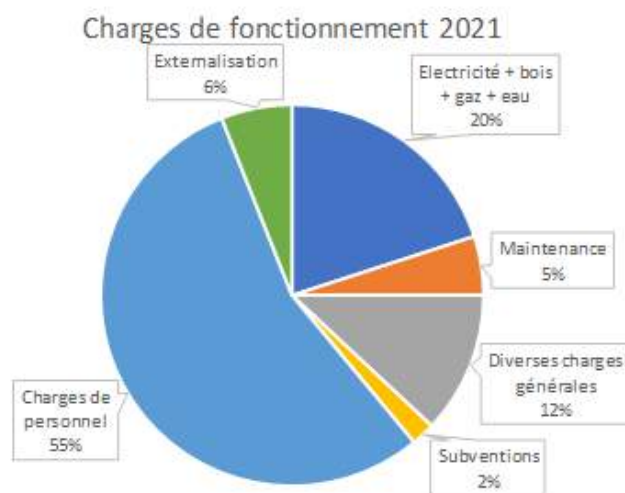
Les recettes se sont stabilisées par rapport à 2020 mais sont toujours plus faibles qu'en 2019 (-47 %).

- Les recettes de la baignade publique sont retournées à la hausse grâce à l'ouverture partielle ou totale des bassins, mais plus faibles qu'en 2019 (-45 %).
- Les recettes des activités sont en baisse (remboursement et report des abonnements 2020) malgré une fréquentation en hausse.

Charges de fonctionnement

Les choix de gestion ont permis de minimiser l'impact de la baisse de recettes, nous sommes ainsi très proches de 2020.

- Les coûts des fluides, de maintenance, d'entretiens sont toujours très largement optimisés : - 100 000€.
- Les coûts de transports ont été réduits à la suite des contraintes sanitaires (un trimestre de scolaire annulé)
- Les annulations des cours ont généré plus de 26 000€ de remboursements et une perte globale de 34 000 € avec les reports de 2020.
- Les coûts de personnel ont été maintenus avec une hausse normale lors du changement d'échelon et de grade des agents de l'Aquatis.



BASE DE LOISIRS DE CHÊNEDET

Évolution des activités multisports et éducation à l'environnement

Les années 2020 et 2021 ont été compliquées avec le COVID et l'arrêt des hébergements et animateurs sur place.

Effectifs

	Activités multi-sport (kayak / VTT, course d'orientation, tir à l'arc)	Education à l'environnement	Total
2017	1306	110	1416
2018	1365	225	1590
2019	785	350	1135
2020	156	50	206
2021	97	100	197

Chiffre d'affaires

	Activités multi-sport (kayak / VTT, course d'orientation, tir à l'arc)	Education à l'environnement	Total
2017	13 181 €	1 108 €	14 289 €
2018	14 102 €	1 313 €	15 415 €
2019	8 330 €	2 016 €	10 346 €
2020	1 485 €	298 €	1 783 €
2021	1 067 €	596 €	1 663 €

Chiffre d'affaires des locations de gîtes

Légère augmentation des locations gîtes utilisés par l'accrobranche. Le chalet n'est plus mis en location car il n'y a plus de personne responsable sur place (logement de fonction). Concernant le camping, les groupes se lassent des sanitaires (un peu vétustes), problème de ballon d'eau chaude.

	Gîte Chênedet	Gîte Chalet	Gîte en pierres	Camping	Total
2017	6 350 €	15 027 €	2 150 €	1 966 €	25 493 €
2018	0 €	14 833 €	873 €	7 649 €	23 355 €
2019	0 €	9 720 €	0 €	5 437 €	15 157 €
2020	0 €	814 €	0 €	930	1 744 €
2021	0 €	1 750 €	0 €	2 316 €	3 666 €

Divers (restauration + divers)

Plus de repas pris en 2020 et 2021



MISSIONS EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (ETAPS) - COMPLEXE SPORTIF ALBERT BOUVET

Intervention auprès des écoles primaires

Présence et encadrement (en co-intervention) dans les écoles publiques de Saint-Georges-de-Reintembault et de Louvigné-du-Désert et dans les écoles privées de La Bazouge-du-Désert, Saint-Georges-de-Reintembault et Louvigné-du-Désert. L'encadrement concerne 5 à 6 classes représentant **entre 110 et 130 enfants** du CE1 au CM2 sur différentes activités : balle au pied, ultimate et rollers.

Intervention auprès des collèges

- Section athlétisme/badminton du collège Julien Maunoir le mercredi matin, **20 pratiquants**

Intervention auprès des associations sportives

- Football (Avenir du Granit) : Séances U11 le lundi soir et séances U8/U9 et U11 le mercredi après-midi, **60 pratiquants**
- Gymnastique (Louvigné-du-Désert) : Séances Baby-Gym le mercredi matin, **30 pratiquants**
- Joggers louvignéens : un mardi par mois, **12 pratiquants**, seulement 3 interventions en 2021.

Gestion du complexe communautaire Albert Bouvet

- Elaboration du planning d'occupation
- Gestion des réservations ponctuelles
- Lien permanent avec la municipalité de Saint-Georges-de-Reintembault pour le nettoyage des parties communes
- Lien avec la société PH + pour le nettoyage du sol sportif
- Garant du bon fonctionnement du complexe (mise en place d'un cahier de suivi)

Gestion du transport du mercredi après-midi

- Gestion en lien avec le service de transport de Fougères Agglomération, le SDIS de Poilley, et le chauffeur de la navette, **35 utilisateurs réguliers**

Organisation des animations sportives lors des vacances scolaires

- Planification, organisation et gestion des inscriptions
- 4 stages Multisports ont eu lieu lors du mois de juillet 2021 et 2 stages à la Toussaint, **16 participants par stage**

SERVICES À LA POPULATION

ENFANCE – PETITE ENFANCE

Fougères Agglomération est gestionnaire en régie de services à destination des enfants de moins de 12 ans sur le sud-ouest du territoire (micro-crèche, Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants, Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

Micro-crèche

La micro-crèche de Fougères Agglomération, située sur la commune déléguée de Saint-Jean-sur-Couesnon, dispose de **9 places d'accueil régulier, 1 place d'accueil occasionnel et 1 place d'urgence**. Quatre professionnelles de la petite enfance (1 éducatrice de jeunes enfants, 1 auxiliaire de puériculture et 2 CAP Petite Enfance), sous la responsabilité d'une référente technique, accueillent les enfants de 2 mois ½ à 3 ans. La micro-crèche accueille en priorité les enfants des communes de Rives-du-Couesnon, La-Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains et Saint-Ouen-des-Alleux.

La micro-crèche a conforté son fonctionnement et son attractivité en 2021. Au cours de l'année, 26 enfants différents, dont 4 en place d'urgence, ont été accueillis pour un **volume d'heures réalisées de 16 749 h**.

RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) est un **service de proximité destiné aux familles et assistants maternels** des communes de Rives-du-Couesnon, La-Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains et Saint-Ouen-des-Alleux.

Il a pour missions d'informer les parents et les professionnels de la petite enfance ainsi que d'offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles (soirées-conférences sur la petite enfance, temps d'information juridique, temps d'information sur la formation professionnelle, etc). Le RIPAME collabore par ailleurs avec de nombreux partenaires (médiathèques, réseau RAM 35, réseau parentalité, RAMs voisins, PMI, PAE, référents RSA, etc).

Au quotidien, le RIPAME se traduit par :

- **3 espaces-jeux par semaine** : le mardi matin à Saint-Georges-de-Chesné, le jeudi matin à Saint-Ouen-des-Alleux et le vendredi matin à Saint-Jean-sur-Couesnon, ce qui représente 5h25 d'animation et 5h30 d'installation et préparation hebdomadaires pour l'animatrice. La crise sanitaire a induit l'annulation d'un certain nombre de séances sur l'année 2021. Ainsi, 33 séances ont été organisées sur l'année 2021, accueillant 22 assistants maternels différents et 75 enfants différents.
- **2 permanences par semaine** (permanence physique - 5h30 - et permanence téléphonique - 3h). Les RDV ont notamment pour objet l'accompagnement pour l'emploi d'un assistant maternel, les fins de contrat, les congés payés ainsi que la recherche d'un mode de garde sur le secteur. Le RIPAME recueille par ailleurs les pré-inscriptions de la micro-crèche, ce qui permet d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adéquat.

ALSH

Fougères Agglomération est gestionnaire d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situés à Rives-du-Couesnon (sites de Saint-Georges-de-Chesné et Saint-Jean-sur-Couesnon) et Saint-Ouen-des-Alleux.

	ALSH Saint-Jean-sur-Couesnon	ALSH Saint-Georges-de-Chesné	ALSH Saint-Ouen-des-Alleux
Capacité d'accueil	48 à 60 enfants selon les périodes	28 enfants	40 enfants
Encadrement	1 directeur + 4 animateurs/trices permanents + des saisonniers durant les vacances scolaires	1 directrice + 2 animateurs/trices permanents	1 directrice + 3 animateurs/trices permanents + des saisonniers durant les périodes scolaires
Période d'ouverture	Mercredi + vacances scolaires (ouvert partiellement aux vacances de Noël)	Mercredi en période scolaire	Mercredi + vacances scolaires (sauf au mois d'août et sur la période de Noël)

ENFANCE - PETITE ENFANCE

ALSH

Les ALSH accueillent en priorité les enfants des communes de Rives-du-Couesnon, La-Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains et Saint-Ouen-des-Alleux.

L'activité de ces 3 services a été impactée par la crise sanitaire pour une seconde année. **Un service minimum d'accueil a notamment été mis en place du 6 au 25 avril 2021 pour les enfants de personnels prioritaires.**

L'ALSH de **Saint-Jean-sur-Couesnon a accueilli 206 enfants**, l'ALSH de **Saint-Georges-de-Chesné a accueilli 53 enfants**, l'ALSH de **Saint-Ouen-des-Alleux a accueilli 84 enfants**, pour un total de 49 524 heures d'accueil réalisées.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de **deux aires d'accueil des gens du voyage** : l'une située à **Fougères** et l'autre située à **Louvigné-du-Désert**.

Le **nombre total de places est de 44**, correspondant à 22 emplacements (32 places/16 emplacements pour l'aire de Fougères, 12 places/6 emplacements pour l'aire de Louvigné-du-Désert).

En 2021, **l'aire de Fougères a accueilli 220 personnes** (dont 96 enfants de moins de 18 ans) pour une durée moyenne de séjour de 1,43 mois. Celle de **Louvigné-du-Désert a accueilli 24 personnes** (dont 11 enfants de moins de 18 ans) pour une durée moyenne de séjour de 2,88 mois.

MAISON MÉDICALE

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de la maison médicale située 31 rue de la Libération à Louvigné-du-Désert, qui accueille :

- **Des professionnels de santé libéraux** (six infirmières, une pédicure-podologue, trois orthophonistes, un audioprothésiste, deux ostéopathes et une praticienne en médecine chinoise)
- **Des professionnels de santé salariés** (médecins généralistes, assistantes médicales, sage-femme, psychologue) dans le cadre d'un centre de santé géré par le centre hospitalier de Fougères.

En 2021, sous l'impulsion de l'Association des Professionnels de Santé du territoire de Louvigné, Fougères Agglomération a acté la mise à disposition d'un espace appelé « studio santé », au rez-de-chaussée de la maison médicale, à des professionnels de santé et du bien-être, afin d'accueillir des séances d'éducation thérapeutiques.

FOURRIÈRE ANIMALE

Le service public de la fourrière animale relève des compétences de Fougères Agglomération. En 2021, cette compétence était déléguée à l'association « Les Amis des Bêtes ».

Du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021, **208 animaux** ont été recueillis par la fourrière sans compter les abandons directs. Parmi eux, il y avait 99 chiens et 109 chats.

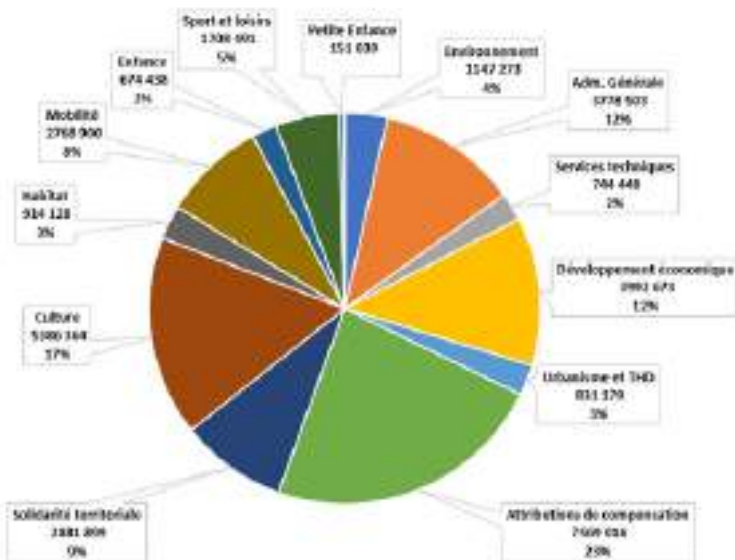
68 chiens et 10 chats ont été repris par leur propriétaire tandis que **31 chiens et 98 chats ont été déplacés vers le refuge** géré par « Les Amis des Bêtes ». Pour finir, un chat est décédé au sein des services de la fourrière animale entre le 1er janvier et le 30 septembre 2021.



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Répartition des dépenses 2021 par politiques publiques



BUDGET PRINCIPAL AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Section de fonctionnement du budget principal
 Les recettes sont plus faibles qu'en 2020 : en 2021, il n'y a pas eu de remboursements ou subventions dans le cadre d'acquisition de masques et du transfert à l'Agglo de 9 bibliothèques. Cette baisse de recette n'est donc pas significative.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 100,94% contre 101,81% en 2020.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 96,34% contre 95,02% en 2020.

Le résultat de fonctionnement 2021 est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (dont les opérations d'ordre) + les résultats des années antérieures :



CA 2021	
Recettes de fonctionnement (dont reprise amortissements)	32 403 452,76
Dépenses de fonctionnement (dont amortissements)	- 30 560 151,03
Résultat de fonctionnement 2021	1 843 301,73
Reprise excédent de fonctionnement cumulé 2020	3 401 219,40
Solde = résultat cumulé de fonctionnement 2021	5 244 521,13

Section d'investissement du budget principal

Le résultat d'investissement est le solde des recettes d'investissement moins les dépenses d'investissement, corrigé du résultat d'investissement cumulé 2020. En 2021 le résultat est un déficit de 1.26M€ qui sera repris en 2022.



CA 2021	
Recettes d'investissement	5 555 312,32
Dépenses d'investissement	- 6 022 257,34
Solde 2021	- 466 945,02
Reprise déficit d'investissement 2020	+ 792 168,02
Solde = déficit d'investissement (001 sur 2022)	- 1 259 113,04

BUDGET PRINCIPAL AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Section d'investissement du budget principal

Des reports de crédits 2021 ont été également repris sur 2022 (en dépenses, il s'agit du montant des travaux déjà engagés et en recettes, des subventions notifiées mais non perçues). Ces reports sont financés si besoin par le résultat de fonctionnement :

	CA 2022
Reports de dépenses 2021 sur 2022	- 1 410 692,89
Reports de recettes 2021 sur 2022	1 153 448,56
Solde reports N sur N+1 à financer	- 257 244,33

Le besoin de financement de l'investissement est donc de 1.52M€. Il va être couvert par le résultat cumulé de fonctionnement 2021 (5.24M€) :

	CA 2021
Résultat global de fonctionnement 2021	5 244 521,13
Besoin de financement section investissement	- 1 516 357,37
Solde = excédent de fonctionnement 2021 (002) repris en 2022	3 728 163,76

L'excédent de fonctionnement cumulé en 2021 est de 3 728 163.76€ et sera repris sur l'exercice 2022.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de Fougères Agglomération est de 4.12 ans sur le budget principal.



BUDGETS ANNEXES HORS ZONES

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement des zones	Orreault	SPANC	Plan de gestion	Châteauneuf	Centre urbain	Mézières	Aménagement SSP
TOTAL recettes de fonctionnement	2 534 705,81	10 000,00	430 489,39	81 161,28	925 118,66	1 295 864,08	892 814,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	821 445,64	6 348,13	437 468	66 211,59	984 913,88	1 301 908,96	479 990,40

Section d'investissement

Section d'investissement des zones	Orreault	SPANC	Plan de gestion	Châteauneuf	Centre urbain	Mézières	Aménagement SSP
TOTAL recettes d'investissement	1 059 050,13	-	169 608,60	80 207,75	142 151,16	2 315 077,60	530 674,39
TOTAL dépenses d'investissement	821 445,64	-	165 128 069	20 336,66	55 615,69	1 651 771,78	610 156,63

BUDGETS DE ZONES

Un déficit de fonctionnement est dû à des ventes de terrains à un prix plus faible que le prix de revient sauf si le budget principal a équilibré les budgets via une subvention. Un déficit d'investissement implique que les travaux ont été faits sans que cela soit couvert totalement par un emprunt ou une avance : le déficit ne sera comblé qu'au fil des ventes.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement des zones	Orreault	La Grande-Marche	La Meunerie	Palaiseau	Aymathiers	Poligné
Total dépenses de fonctionnement	91 633,90	422 216,66	2 678 706,64	2 662 629,00	1 545 113,86	884 056,90
Total recettes de fonctionnement	91 633,90	422 216,66	2 484 852,50	2 694 949,51	1 917 749,82	890 583,49
Résultat de fonctionnement 2021	-	-	9 945,86	32 320,51	372 635,96	6 520,59
Excédent ou déficit de fonctionnement	-0,4	5 422,22	69 571,12	466 870,83	-67 452,36	824 660,17
Résultat cumulé 2021	-0,4	5 422,22	75 516,98	499 193,34	305 183,60	831 186,76

Section d'investissement

Section d'investissement des zones	Orreault	La Grande-Marche	La Meunerie	Palaiseau	Aymathiers	Poligné
Total dépenses d'investissement	91 633,90	422 216,66	2 452 593,36	2 774 831,94	1 366 366,40	884 158,77
Total recettes d'investissement	91 633,90	422 216,66	2 462 481,64	2 539 714,00	1 285 943,73	882 533,77
Résultat d'investissement 2021	-	-	9 888,28	-335 117,24	-82 422,67	-1 820,00
Excédent ou déficit d'investissement	-91 633,90	-14 637,96	-190 122,70	-466 388,41	-255 834,61	-857 430,51
Résultat cumulé 2021	-91 633,90	-14 637,96	-180 234,42	-900 505,65	-338 257,28	-859 053,51

RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

LES EFFECTIFS PERMANENTS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Cette année, le mode de calcul évolue et présente les critères suivants : agents occupant un emploi permanent et présents au 31 décembre 2021. Sont pris en compte : les titulaires, les stagiaires et les contractuels.

Les données de 2020 et années antérieures ne constituent donc pas un référentiel

En 2021, Fougères Agglomération comptait **177 agents** rémunérés sur l'année sur des postes permanents.

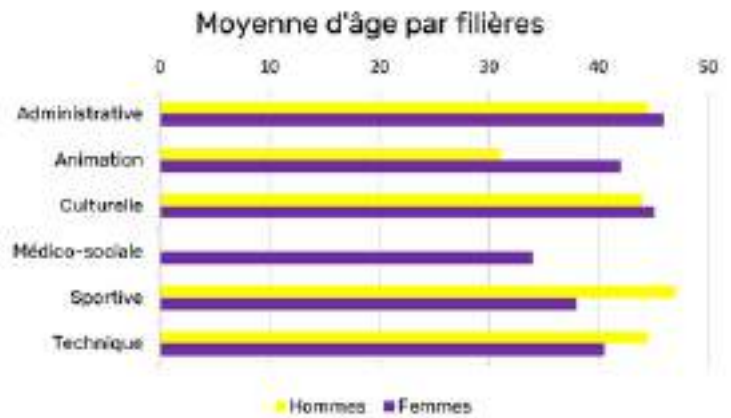
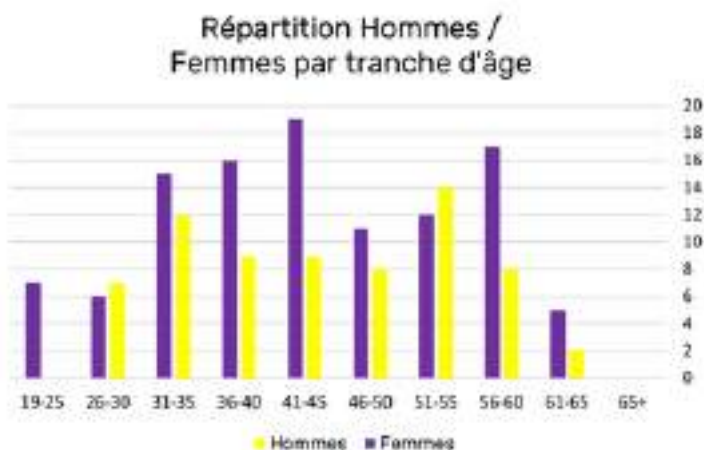
En 2021, les effectifs de Fougères Agglomération sont répartis comme suit : **108 femmes et 69 hommes**, soit un taux de féminisation de **61,02 %**.

Dans la Fonction publique territoriale globale, la part des femmes est 61,2 %. La Région Bretagne affiche un taux de féminisation de 56% (chiffres extraits des rapports 2021).

Répartition selon l'âge

En 2021, au sein de Fougères Agglomération, la moyenne d'âge est de **44 ans**.

On notera ici le parfait équilibre paritaire entre les femmes et les hommes.

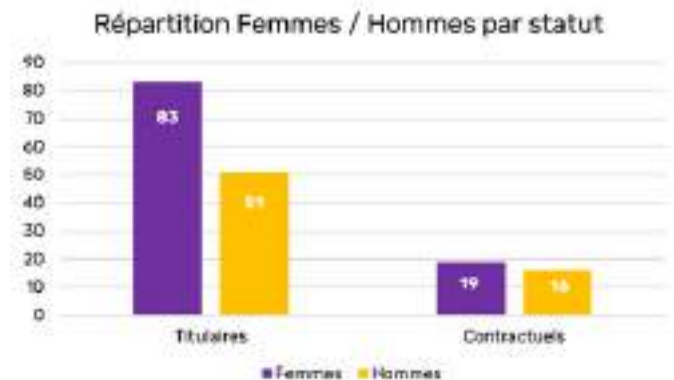


En comparaison, au niveau national, la pyramide des âges est particulièrement déséquilibrée dans la fonction publique territoriale où plus de 4 agents sur 10 ont 50 ans ou plus.

Répartition par statut

75 % des effectifs permanents de Fougères Agglomération sont composés d'agents titulaires.

La **part des femmes** représente **81%** de ce statut d'emploi.



LES EFFECTIFS EN 2021

Répartition par catégorie

Catégorie A

Parmi les 177 agents permanents de Fougères Agglomération, **4,52 %** sont des **hommes de catégorie A**, soit la minorité la plus marquée des 3 catégories. En parallèle, la **catégorie A est féminisée à 64 %**. Elle reste la catégorie la plus modeste avec 26 personnes au total.

Catégorie B

Cette catégorie d'emploi est **la plus équilibrée** avec une quasi-parité puisque 46 % des effectifs sont des hommes. Rapportée au total des effectifs, la catégorie B représente à elle seule 44 % des agents de Fougères Agglomération en 2021, soit 78 individus.

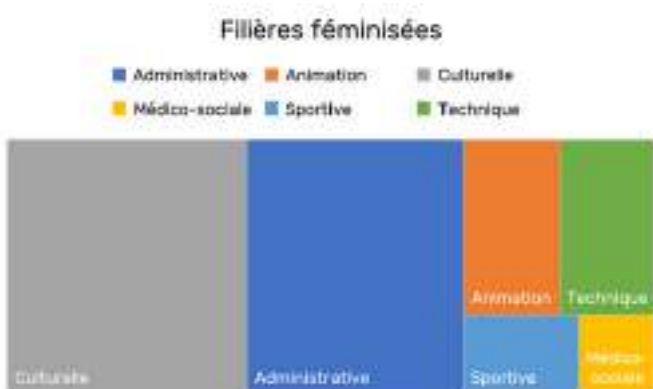
Catégorie C

Cette catégorie d'emploi recense **73 agentes et agents** au total. 27 % de l'effectif global de Fougères Agglomération est composé de femmes occupant un poste en catégorie C. Elles représentent 66 % des postes permanents en catégorie C, soit la plus forte proportion au sein de Fougères Agglomération.

Répartition par filières

Parité

La filière culturelle obtient la première place pour les deux sexes. 42 % des hommes de Fougères Agglomération exercent en filière culturelle, ainsi que 37 % des femmes.



ENCADREMENT

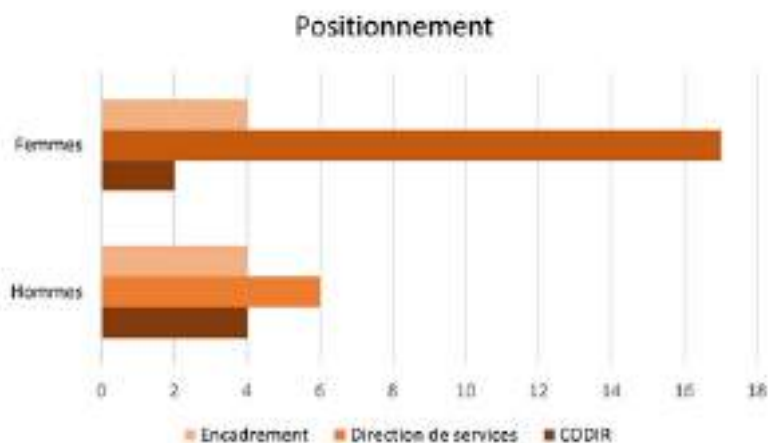
CODIR

En 2021, le comité directeur est composé de **4 hommes et 2 femmes** : le directeur général des services, le directeur général adjoint, la direction du pôle Enfance/Culture, la direction du pôle Aménagement, la direction du pôle Loisirs & sports, la direction des services techniques.

Direction des services et encadrement intermédiaire

Les directions de services sont très majoritairement assumées par des femmes (17 agents) puisque Fougères Agglomération comptabilise seulement 4 directeurs de services en 2021. Ainsi, **74% des postes de directions sont occupés par des directrices**.

La parité est effective au niveau de l'encadrement intermédiaire avec 4 hommes et 4 femmes.



RÉMUNÉRATIONS

Les 10 plus hautes rémunérations

En 2021, l'écart se réduit vers plus de parité au profit des hommes.

Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations en brutes en euros	Nb bénéficiaires hommes	Nb bénéficiaires femmes	Durée cumulée en nombre de mois
2020	591 012	3	7	120
2021	588 339	4	6	120
écart		+1	-1	

Répartition des 10 premières rémunérations

Rang	Genre
1	Masculin
2	Masculin
3	Féminin
4	Féminin
5	Masculin
6	Féminin
7	Féminin
8	Féminin
9	Masculin
10	Féminin

En 2021, la moyenne de salaires brut annuels était de **69 176 €** pour les dix premières rémunérations hommes et de **54 117 €** pour les dix premières rémunérations femmes. La moyenne pour tous les agents permanents était de 24 557 € pour les hommes et de 21 846 € pour les femmes.

Rémunérations des agents permanents présents au 31 décembre 2021, hors emplois fonctionnels

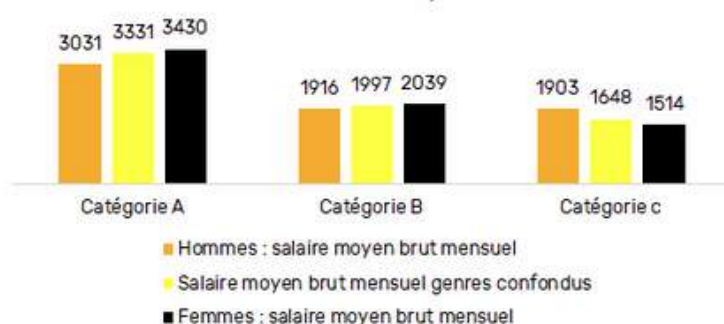
Le total brut annuel des agents permanents s'élève pour les femmes à 2 574 817 € pour 104 agents, ce qui représente une moyenne annuelle brute de 24 758 €. Les temps moyens ETP sont de 0,85%.

Pour les hommes, le montant total brut annuel de rémunérations s'élève à 1 617 370 € pour 67 agents permanents. Cela correspond à une moyenne brut annuelle de 24 140 € par agent. Les temps moyens ETP sont de 0,83%.

Au total, 171 agents permanents sont donc rémunérés pour un montant total brut annuel hors charges de **4 192 187 €**. La moyenne annuelle brute par agent est de 24 449 € et les temps moyens ETP s'élèvent à 0,84%.

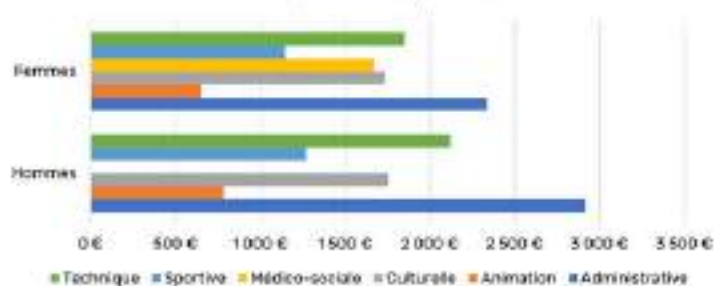
En 2021, hors emplois fonctionnels, l'écart de salaire entre hommes et femmes est au profit des femmes de 13,16 % en catégorie A et 6,42 % en catégorie B. En revanche, la catégorie C reste très favorable aux hommes avec un écart de 25,69 % à leur avantage.

2021_Rémunération brute mensuelle moyenne



En 2021, l'écart de salaire, selon les filières, entre hommes et femmes est en moyenne de **14,37% au profit des hommes**. Cette différence s'explique entre autres par la plus grande présence des femmes en temps partiel, notamment en filière administrative. Seule la filière culturelle est équilibrée en termes de rémunération.

2021_Rémunération mensuelle brute moyenne Femmes/Hommes par filières



RÉMUNÉRATIONS

Rémunération de tous les agents au cours de l'année 2021

Le montant total des rémunérations pour tous les agents en 2021, s'élève à **4 868 999 €**.

En 2021, la ligne budgétaire relative à la rémunération des agents représente 11,16 % du budget principal de Fougères Agglomération.

En 2021, Fougères Agglomération a rémunéré au total **276 agents** (contractuels, stagiaires et titulaires) en emplois permanents et non permanents répartis ainsi : 171 femmes (62 %) et 105 hommes (38 %).

Globalité des personnes rémunérées : moyenne horaire brute

Nombre d'heures sur l'année	1 607 h	1 820 h
Femmes	10,54 €	9,31 €
Hommes	11,69 €	10,32 €

Différence entre temps de travail effectif et temps de travail rémunéré : les agents à temps complet réalisent 1607 heures de travail par an pour 1820 heures rémunérées (congrés annuels et jours fériés non travaillés mais rémunérés)

Sur la globalité des agents en 2021, l'heure moyenne rémunérée présente un écart de 10,91 % en faveur des hommes.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Nouveauté en 2021 : le télétravail sur autorisation

Parmi les 171 agents permanents et présents au 31 décembre 2021, **33 ont reçu une réponse favorable à leur demande de télétravail** puisqu'elles/ils occupent un poste avec des missions compatibles telles que définies par Fougères Agglomération.

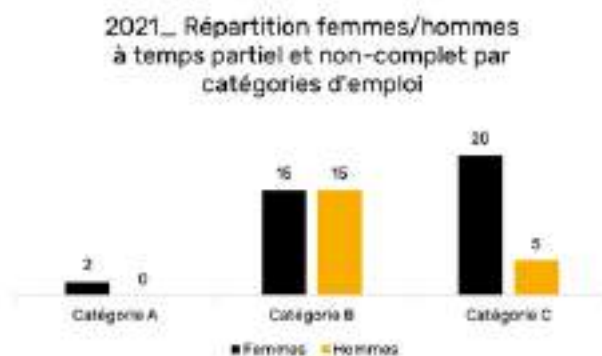
75 % des effectifs bénéficiant de cette organisation de travail sont des femmes, majoritairement issues de la filière administrative.

Cependant, il est à noter que cet aménagement pourrait être accordé à certains hommes qui font le choix de renoncer à ce dispositif.

Temps partiel et non-complet : répartition par statuts

En 2021, 30,50 % des effectifs permanents et présents au 31 décembre sont des agents à temps partiel et ou non-complet soit 54 agents. Les femmes sont majoritaires et représentent 63 % des postes à temps de travail réduit. Parmi les 34 agents femmes à temps partiel ou non-complet, 22 sont titulaires et 12 sont contractuelles. Concernant les hommes à temps partiel ou non-complet, 9 sont titulaires et 11 sont contractuelles.

Temps partiel et non-complet : répartition par catégories



Différence entre temps de travail effectif et temps de travail rémunéré : les agents à temps complet réalisent 1607 heures de travail par an pour 1820 heures rémunérées (congrés annuels et jours fériés non travaillés mais rémunérés) Sur la globalité des agents en 2021, l'heure moyenne rémunérée présente un écart de 10,91 % en faveur des hommes.

VIE PERSONNELLE

Congés parentalité

En 2021, 2 hommes bénéficient d'un congé paternité pour un total de 18 jours. 4 femmes cumulent 276 jours d'absence dans le cadre de leur congé maternité.

Absences sur autorisation spéciale : "ASA enfant malade"

En 2021, sur l'ensemble des effectifs de Fougères Agglomération, 36 jours de travail sont attribués aux agents dans le cadre d'une autorisation spéciale d'absence pour "enfant malade". Les hommes cumulent 12,5 tandis que les femmes utilisent 23,5 jours.

CARRIÈRE

- Il n'y a eu aucune promotion interne en 2021
- 4 femmes bénéficient d'un avancement de grade
- 7 femmes et 2 hommes sont stagiairisés
- 1 femme et 2 hommes partent en retraite

FORMATION

Sont comptabilisées les journées de formation réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 avec présence confirmée.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
	Préparation concours			
Femmes	1	22	40	63
Hommes	1	0	0	1
	Intégration			
Femmes	10	20	25	55
Hommes	1	0	0	1
	CNFPT - Autres			
Femmes	15,5	34	16	65,5
Hommes	3	2	3,5	8,5

Une journée = 6 heures





Fougères Agglomération
Parc d'Activité de
l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
CS 70665 La Selle-en-Luitré
35306 Fougères Cédex